Lettre d'information sur les Pêches

Numéro 95 (Octobre–Décembre 2000) ISSN 0248-076X

Éditorial

Bienvenue dans le dernier numéro du millénaire de notre Lettre d'information sur les pêches. Comme à l'accoutumée, les différents programmes de la division Ressources marines de la CPS ont été sur tous les fronts. Les chargés du développement de la pêche, Steve Beverly et William Sokimi, ont sillonné le Pacifique. Steve a continué sa mission à Pohnpei, aux États fédérés de Micronésie, où il a aidé le service des pêches local à mouiller des DCP. William, quant à lui, a formé l'équipage d'un bateau de la *Nauru Fisheries Corporation* aux techniques de pêche à la palangre.

La section Formation, avec la collaboration de la section Information, a aidé le Service des pêches de Vanuatu a produire des fiches d'information sur les ressources halieutiques (gestion de la ressource, aquaculture, fiches d'identification de poissons, techniques de pêche démersale). La section Pêche en milieu communautaire a un nouveau patron. Il s'agit de Ueta Fa'asili, du Samoa. Il n'est nul besoin de présenter Ueta car il est connu dans toute la région, ayant occupé le poste de directeur des pêches au Samoa pendant de longues années.

Wade Whitelaw, du programme Pêche hauturière, nous présente les résultats de son évaluation de la pêche sportive en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il en ressort que cette activité n'est pas très développée car seulement quelques bateaux pêchent. Attention, toutefois, au volcan si vous pêchez près de Rabaul, une fumée inquiétante s'en dégage.

Steve Beverly était décidemment sur tous les fronts ce trimestre. En plus de ses activités en Micronésie, il a trouvé le temps d'assister à l'exposition *Fish Expo*, qui s'est tenue à Seattle, en Novembre. Ce genre de manifestation est toujours très intéressant car il permet de se mettre au courant des nouvelles techniques et des nouveaux matériels disponibles sur le marché. Dans son article en page 31, Steve nous propose un échantillon des nouveautés présentées.

Bonne lecture

Jean-Paul Gaudechoux, Conseiller en information halieutique
Jeanpaulg@spc.int

Sommaire

Activités de la CPS Page 2

Nouvelles du bassin du Pacifique Page 15

Programme de stages de l'AFA et de la CPS pour les pêcheurs océaniens *par Grant Carnie* Page 29

Le chargé du développement de la pêche visite *Fish Expo* à Seattle, Washington, USA *par Steve Beverly* Page 31

Classification du thon au Samoa *par Michel Blanc* Page 36

Michel Blanc

Albert Petersen (quinze ans d'expérience professionnelle aux Îles Fidji) calibrant des thons

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
Préparé par la section Information de la division des Ressources marines de la CPS et imprimé avec le concours financier de la France

SECTION DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE

Le chargé du développement de la pêche de la CPS, Steve Beverly, a poursuivi sa mission dans les États Fédérés de Micronésie et passé le mois d'octobre à Pohnpei. Avec le chef et le personnel de la section Pêche artisanale du Service des pêches, il a procédé à des études de sites DCP et à un déploiement de dispositifs.

Les études de site ont été faites avec du matériel électronique fourni par la CPS (échosondeur avec boîtier contenant une sonde portable et GPS avec traceur de carte à partir du hors-bord de 7 mètres (figure 1) appartenant au gouvernement de l'état de Pohnpei. Trois sites ont été choisis pour le déploiement des DCP : au nord de la passe de Pohnpei, au nord-ouest de la passe de Palikir et à l'ouest de la passe de Tauak. Une fois les pièces d'accastillage réunies, on les a montées à l'atelier de réparation des filets de pêche de la *Caroline Fisheries Corporation* (CFC) à Kolonia (figure 2). Le DCP confectionné a été embarqué à bord d'un remorqueur local pour être mouillé à 2.5 milles nautiques au nord-ouest de la passe de Palikir (Figure 3), à 1 200 m de profondeur, dans une zone considérée comme une bonne zone de pêche.

Avec le matériel dont il dispose, l'état de Pohnpei est en mesure d'assembler et de déployer plusieurs autres DCP. Le personnel de la section Pêche artisanale a les compétences nécessaires pour procéder à cette opération sur les deux autres sites retenus.

Pendant ce même mois d'octobre, l'autre chargé du développement de la pêche de la CPS, William Sokimi, a

Steve Beverly

Figure 1 : Bâtiment de reconnaissance hydrographique avec le transducteur monté à bord

Steve Beverly

Figure 2 : Montage d'un dispositif de mouillage de DCP sur le chantier naval de la CFC

Steve Beverly

***Figure 3 : Déploiement du DCP à partir du* Lien Dekehtik**

aidé la *Nauru Fisheries Corporation* (NFC) à former l'équipage de son palangrier-thonier, le *Victor Eoaeo II* (figure 4), catamaran de 18 mètres de long. Acheté d'occasion en Australie, ce palangrier a été regréé par la NFC avant de cingler vers Nauru. Le capitaine est australien et l'équipage, local.

Les pénuries de carburant et d'eau dont souffrait Nauru au moment du séjour de William ont limité le nombre des sorties de pêche qu'il a pu effectuer. Seules deux sorties ont pu être réalisées avec deux calées par sortie. De surcroît, la pêche s'est cantonnée à des zones très proches de l'île et seuls quelques poissons ont été pris représentant un poids de plus de 400 kg.

Débarquer le poisson du *Victor Eoaeo II* est une opération délicate car le navire, en raison de son fort tonnage, ne peut pas entrer dans les ports qui n'accueillent que de petits bateaux. Le poisson a donc été retiré des cuves d'eau salée réfrigérée à bord du navire pour être transbordé sur un canot pneumatique (figure 5) qui l'a amené à terre. Là, il a été chargé sur un camion qui l'a transporté jusqu'au marché aux poissons où il a été pesé et commercialisé. Vu les petites quantités débarquées, toute la prise a été vendue sur le marché local.

William a travaillé avec les membres de l'équipage pour fabriquer du nouveau matériel de pêche et des engins de recharge. Il a aussi fait quelques recommandations sur la façon d'améliorer le mouillage des palangres et s'est aussi intéressé à la gestion des opérations de pêche, en suggérant, notamment, de verser une prime à la capture à l'équipage pour l'inciter à avoir un bon rendement.

De Nauru, William est allé à Kiribati début novembre pour mener à bien un projet de longue date avec le palangrier catamaran du service des pêches, le *Tekokona II*, spécialement équipé pour pêcher le thon à la palangre dans les eaux de Kiribati.

Le palangrier et les transformations qui y ont été apportées ont déjà été décrits dans deux numéros précédents (89 et 92) de la lettre d'information sur les pêches. L'objectif de cette phase finale du projet était d'aider le service des pêches de Kiribati à pêcher, manipuler, traiter et réfrigérer le thon conformément aux normes requises pour l'exportation et de faire un ou deux essais d'expédition vers des marchés étrangers.

William Sokimi

Figure 4 : Le palangrier* Victor Eoaeo II *de la NFC

William Sokimi

Figure 5 : Transbordement de la prise dans un canot pneumatique qui l'amènera à terre.

Cette mission a été compliquée par le nombre limité de vols et de destinations au départ de Tarawa et le manque d'espace réservé au fret dans les avions.

Les fréquentes pannes du système hydraulique du *Tekokona II* ont limité les activités de pêche, au point qu'il a fallu abréger les deux premières sorties, malgré la prise de plusieurs thons jaunes de belle taille. Les chanidés (Figure 6) d'élevage local ont constitué l'appât principal.

Quatre thons obèses de bonne taille pesant chacun plus de 50 kg ont été capturés au cours de la troisième sortie. Ils ont été manipulés avec soin (Figure 7) et ont fait l'objet du premier essai d'exportation depuis Tarawa, avec le Japon pour destination.

Le conseiller en développement de la pêche, Lindsay Chapman, s'est rendu à Tuvalu en novembre pour déterminer quels étaient les obstacles au développement de la pêche thonière dans ce pays. Il a suggéré certaines mesures à prendre, comme l'évaluation des options possibles présentées dans d'autres documents tels que les rapports 1994 de la BAD

William Sokimi

Figure 6 : Chanos élevés localement utilisés comme appâts à bord des palangriers pendant toute la durée du projet

William Sokimi

***Figure 7 : Un thon obèse de belle taille est débarqué du F/V* Tekokona II**

et du CETC. Ces rapports font partie des documents de référence établis par l'Agence des pêches du Forum et le service des pêches de Tuvalu pour l'élaboration d'un plan national de développement et de gestion de la pêche thonière.

Lindsay s'est aussi intéressé à la pêche thonière à Tuvalu qui semble jouir d'un regain d'intérêt, aux objectifs et aux stratégies pouvant servir le développement de cette activité à Tuvalu, aux infrastructures, aux services d'appui et de formation actuellement disponibles sur place en formulant des suggestions sur les besoins et orientations futurs; il a aussi étudié le rôle que pourraient jouer le gouvernement et le secteur privé dans le futur développement de ce secteur d'activité.

Dans l'ensemble, la situation de Tuvalu est singulière à plusieurs égards : l'infrastructure est quasi-inexistante; l'espace exigü laisse peu de terres disponibles; il n'y a pas de mouillages sûrs et la piste d'aviation ne peut accueillir que de petits avions. Tous ces facteurs sont autant d'obstacles au développement. Toutefois, le gouvernement de Tuvalu est très désireux de tout mettre en œuvre pour les résoudre afin de permettre le démarrage d'une exploitation nationale de la ressource en thonidés.

En novembre également, Steve a visité l'exposition annuelle de Seattle (*The Seattle Fish Expo* and *WorkBoat Northwest*) à Seattle, dans l'état de Washington (États-Unis), qui présente les nouveaux produits et nouvelles techniques offerts aux entreprises de pêche commerciale en Amérique et au Canada (voir article de fond en page 31).

à Nouméa, Steve a travaillé avec le personnel de l'école des Métiers de la Mer (EMM) à la préparation d'un cours pour patrons de palangriers qui aura lieu en 2001, et a aidé à mettre au point l'armement du palangrier de l'école, le *Nondoue*. Il prévoit aussi de faire des essais de pêche de l'espadon avec la société Navimon de Nouvelle-Calédonie.

Steve a passé le reste de l'année à planifier ces deux activités et à rédiger ses rapports de mission sur les deux projets dont il avait été chargé aux États Fédérés de Micronésie et qu'il vient de mener à bonne fin.

Au nombre des autres activités effectuées sur place à Nouméa figurent la mise au point du projet de William pour le Samoa et la préparation de deux dépliants à l'usage du grand public. Le premier traite des débris marins et de l'abandon en mer des engins de pêche et suggère les meilleurs moyens de limiter le déversement et le rejet des ordures en mer. Il

signale entre autres l'interdiction mondiale de jeter des matières plastiques, sous quelque forme que ce soit, dans l'environnement marin. Cette initiative concertée avec le PROE bénéficie du concours financier du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (Hawaii).

Le deuxième dépliant concerne les prises accessoires de la pêche thonière à la palangre et les moyens à employer pour limiter les prises accidentelles d'espèces non voulues et remettre à l'eau ces espèces, si possible, vivantes. Cela revêt une grande importance pour les pays et territoires du Pacifique car ceux-ci doivent démontrer qu'ils pratiquent une pêche responsable dans leurs opérations nationales de pêche thonière à la palangre qu'ils souhaitent développer.

Ces deux dépliants devraient être publiés au cours du premier semestre 2001 en anglais et en français.

CORRECTION D'UN ARTICLE PARU DANS LE NUMÉRO 94 DE LA LETTRE D'INFORMATION SUR LES PÊCHES

Le projet du Samoa est mené à bonne fin (pages 5 à 8)

Il faut lire: le coût de la construction et du gréement du super alia *Ulimasao* de 12,2 mètres est légèrement inférieur à 400 000 talas, et non pas le chiffre donné dans le dernier numéro de la Lettre d'information sur les pêches. Il en découle une diminution des coûts fixes (intérêts dûs au titre du remboursement de l'emprunt, amortissement, prime d'assurance, frais annuels de réparation et d'entretien, redevance annuelle pour l'octroi du permis de pêche) qui représentent annuellement 136 700 talas. Les coûts variables (carburant, huile, glace, appâts, nourriture, engins de pêche de secours et autres frais accessoires) restent les mêmes et s'élèvent à 2 500 talas par sortie. On s'est basé sur un prix de 4,87 talas le kg pour calculer la valeur totale de la prise.

Trois projections sont présentées pour illustrer différentes stratégies de pêche. Si deux équipages complets sont utilisés en alternance sur le navire (chaque équipage effectuant une sortie sur deux), le changement d'équipage s'opère rapidement à la fin de chaque voyage, et il est possible d'effectuer 60 sorties par an. Si le propriétaire souhaite un roulement permettant, par exemple, à chaque membre d'équipage d'effectuer trois sorties et d'être au repos la quatrième, ce sont cinquante sorties qui pourront être réalisées chaque année. En n'employant qu'un seul équipage, on peut faire quarante sorties par an. Les profits qui peuvent être retirés annuellement suivant la stratégie employée sont présentés dans le tableau ci-après.

	Valeur (Talas) pour 60 marées	Valeur (Talas) pour 50 marées	Valeur (Talas) pour 40 marées
Revenu			
Basé sur une calée de 1000 hameçons, 3 calées par marée PUE étant de 672 kg/calée (2019 kg/marée) et un prix moyen de vente de 4.87 talas par kg	589 075	490 896	392 717
Dépenses			
Coûts fixes pour 1 an	136 700	136 700	136 700
Coûts variables annuels	150 000	125 000	100 000
Salaires estimés à 20% de la valeur des captures	117 815	98 179	78 543
Total dépenses	404 515	359 879	315 243
Profit	184 560	131 017	77 474

SECTION FORMATION

Deuxième cours régional sur l'exploitation et la gestion d'une entreprise de produits de la mer, Nelson

Le spécialiste de la formation halieutique, Terii Luciani, est allé à Nelson (Nouvelle-Zélande) fin novembre pour aider à la supervision d'un cours régional sur l'exploitation et la gestion d'une entreprise de produits de la mer destiné aux Océaniennes. Ce cours fait partie du programme régional de formation à la gestion des entreprises de pêche et a été financé par une subvention du gouvernement néo-zélandais. D'une durée de trois semaines, le cours a été suivi par dix femmes venues de toute la région océanienne.

L'objectif principal en était de fournir l'occasion aux femmes engagées dans des activités de transformation et de gestion commerciale des produits de la mer de perfectionner leurs connaissances techniques et d'élaborer des stratégies visant à améliorer la viabilité commerciale de leur entreprise.

Le programme du cours était articulé autour de deux grands thèmes : "Technologie et produits de la mer" et "Gestion d'une entreprise de transformation des produits de la mer", chacun de ces deux thèmes recouvrant un certain nombre de sujets ou de thèmes spécifiques, notamment:

- Technologie et produits de la mer
- Qualité et manipulation des produits de la mer
- Détérioration des produits de la mer
- Hygiène alimentaire, propreté des installations et innocuité des produits de la mer (y compris étude des principes HACCP)
- Législation en matière de produits de la mer
- Produits de la mer, procédés et techniques de transformation
- Élaboration et amélioration des produits de la mer
- Visites de conserveries
- Laboratoires/Travaux pratiques/ Groupes de travail
- Le commerce des produits de la mer
- Gestion du rendement du personnel
- Comptabilité et établissement de rapports financiers
- Établissement du budget et planification
- Commercialisation

Le dernier jour du cours, les stagiaires ont été invitées à répondre à un questionnaire sur l'évaluation du cours. L'évaluation avait été divisée en trois parties, la première portant sur le contenu du programme, la deuxième sur l'organisation générale du cours et la troisième sur divers sujets visant à aider la CPS et l'école des pêches de Nelson à planifier les cours suivants.

Plusieurs points importants sont ressortis de ces évaluations, notamment la décision d'organiser un troisième cours régional en 2001.

En général, les participantes ont indiqué être plus que satisfaites du programme proposé et de l'enseignement dispensé. Les avis étaient partagés quant à l'intérêt de la comptabilité et de sujets connexes pour le groupe-cible mais plus participantes ont souligné que ces sujets faisaient nécessairement partie de leurs activités professionnelles et qu'ils avaient donc leur utilité.

De nombreuses participantes ont particulièrement apprécié le côté pratique et les visites d'usines et ont jugé qu'il serait utile de donner plus d'importance à cette partie du programme. En conséquence, les futurs stages pourraient être modifiés de manière à comprendre une demie-journée d'enseignement théorique et une demi-journée de travaux pratiques, visites d'usines ou présentation de produits et de services proposés par des fournisseurs néo-zélandais.

Nombreuses aussi sont les participantes qui ont souligné la nécessité de renforcer la partie consacrée du contrôle du travail du personnel et aux questions y afférentes lors des futurs stages. Cela pourrait se faire en diminuant soit le nombre d'heures réservées à l'étude de la comptabilité et de la tenue des livres soit celui consacré aux techniques de transformation des produits de la mer. L'idée de passer plus de temps sur les techniques d'exploitation des produits de la mer a été bien accueillie. Les participantes ont fait l'éloge des installations et de la gestion de Franklyn Hall et, s'étant déclarées très satisfaites de l'organisation et de la prévenance du personnel de l'école des pêches, sont convenues en général de l'excellence du choix de Nelson comme lieu de formation.

Terii Luciani

Elvine Lehartel de Tahiti, l'une des stagiaires du cours régional

Terii Luciani

Dans le cadre des activités hors programme, visite d'une exploitation de moules vertes

Documentation concernant le Vanuatu

Le Service des pêches de Vanuatu publie actuellement une série de fiches en couleur (format A4) intitulée *Vanua-ika*.

Graham Nimoho, responsable principal de la vulgarisation des pêches, et Terii Luciani, spécialiste de la formation halieutique de la CPS, sont les maîtres d'œuvre de la réalisation de ces fiches qui portent sur des questions intéressant la gestion des ressources, les techniques de pêche au fond, l'aquaculture, les derniers résultats de la recherche, l'identification des poissons et le service des pêches.

Chaque fiche est rédigée dans un anglais simple et facile à lire (certains seront publiés en bichlamar) et est agrémentée d'illustrations et de diagrammes. Des sources d'information complémentaires y sont également mentionnées.

Pendant la brève période de son détachement auprès des sections Information et Formation halieutiques de la CPS, Graham a assumé la responsabilité de la publication de deux fiches sous tous ses aspects.

Pour toute information complémentaire sur les fiches de la série Vanua-ika, s'adresser à: cfpinfo@spc.int

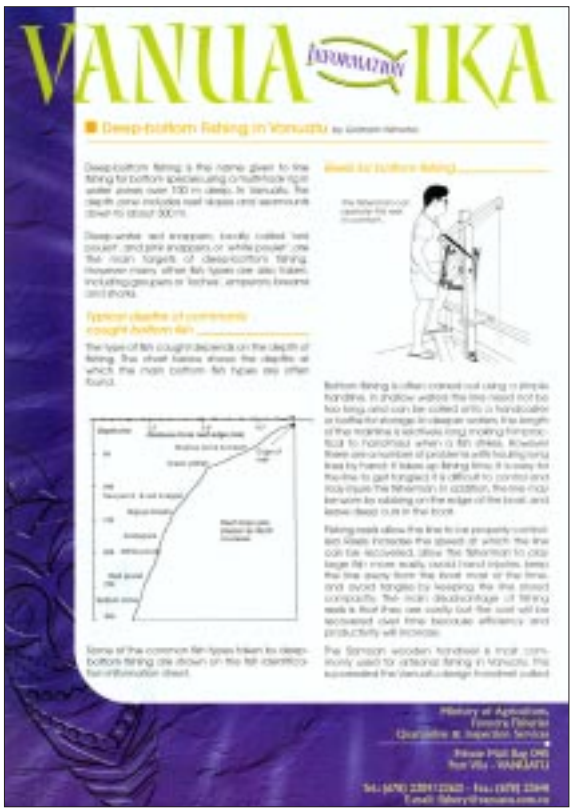

Co-gestion d'une entreprise de pêche au Samoa : un modèle pour la région ?

Depuis 1995, les activités de la pêche commerciale au large ont rapidement augmenté au Samoa suite à l'introduction de palangres horizontales pour capturer des thonidés de belle taille pour l'exportation, principalement à destination des conseveries de Pago Pago. Les prises de thon sont passées de 1 700 tonnes en 1996 à 5 100 tonnes en 1999. Cette filière emploie plus de 1000 personnes et rapporte au pays la plus grande partie de ses recettes d'exportation.

L'expansion rapide de la pêche au large suscite de nombreux problèmes pour le secteur privé comme pour le secteur public. Trente-trois personnes ont péri en mer entre 1997 et 2000 faute de connaissances du matelotage et d'un matériel de sécurité adéquat et à cause de bateaux mal conçus.

Des quantités considérables de poissons continuent à être rejetées en raison d'un traitement inadéquat à bord. Le port d'Apia manque de facilités de mouillage pour abriter les bateaux de pêche de plus en plus nombreux. Bien que le gouvernement ait pris des mesures pour s'attaquer à certains de ces problèmes en mettant notamment en place un réseau de radiocommunication VHF et en faisant appliquer les règles exigibles en matière de sécurité et d'équipage à bord des embarcations de pêche, les responsables de ce secteur d'activité n'ont guère eu jusqu'à présent leur mot à dire dans la prise de décision.

La responsabilité du développement durable et de la gestion rationnelle de la pêche au large ne relève pas seulement des services publics mais aussi des différents intervenants engagés dans cette activité. Conscient de la diversité de ces intervenants, le Samoa a pris l'initiative, en octobre 1999, de créer un comité consultatif de gestion de la pêche commerciale, le *Commercial Fisheries Management Advisory Committee* (CFMAC).

Ce comité est composé de représentants élus des pêcheurs des îles d'Upolu et de Savaii, de constructeurs de bateaux et d'exportateurs de poisson ainsi que de représentants nommés par le Service des pêches, le ministère des Transports, le département du Trésor, la direction du Port et le ministère du Commerce et de l'industrie. Le comité se réunit régulièrement tous les deux mois et tient parfois des réunions spéciales pour examiner des questions particulières ayant un caractère d'urgence.

Le CFMAC est devenu le point de contact tant du secteur privé que public lorsqu'il s'agit de traiter de questions de développement et de gestion concernant la pêche au large, de soumettre des conseils et de présenter des recommandations à l'examen du gouvernement du Samoa.

À ce jour, le comité s'est occupé de questions très diverses, telles que la sécurité en mer, la formation des équipages, la qualité des produits de la mer et la réglementation y afférente, les infrastructures à terre, la gestion et la pérennité des ressources.

D'une manière générale, le CFMAC est un lieu où se discutent les questions ayant trait à la pêche commerciale au large, où l'on cerne les problèmes et où on tente de les résoudre. Grâce à cette démarche et à l'interaction du comité et des intervenants, le Samoa acquière une meilleure connaissance de cette filière et exerce un meilleur contrôle sur la gestion des pêcheries.

Ayant déjà fait œuvre novatrice en confiant la gestion des ressources côtières aux communautés de pêcheurs locaux, le Samoa poursuit dans cette voie en imaginant un système de co-gestion des ressources de la pêche au large.

La section Formation de la CPS souhaite vivement faire connaître la stratégie adoptée par le Samoa à toute la région et elle publiera bientôt un manuel décrivant les objectifs et activités du CFMAC en collaboration avec le Service des pêches du Samoa. La section Formation envisage également d'organiser un atelier régional sur la co-gestion des ressources de la pêche commerciale, en fonction des réactions des pays de la région et des fonds disponibles.

Lindsay Chapman

Une partie de la flottille d'alias à Apia (Samoa)

Deux femmes participent au cours CPS/Nelson Polytechnic

Les organisateurs du vingt-deuxième cours CPS/Nelson Polytechnic se félicitent de la participation de deux Océaniennes au programme de formation à la pêche le plus apprécié de la région. Les deux participantes sont Mme Lausu Asela du ministère des Pêches de Tonga et Mme Tukutama Desiree Pauai du service des Pêches de Niue. Le cours CPS/Nelson Polytechnic, qui se tient régulièrement tous les ans, a été suivi à ce jour par 256 agents des Services des pêches de 21 pays et territoires océaniens.

Pendant la période de référence, le personnel de la section Formation a collaboré avec les formateurs de l'école des pêches de Nouvelle-Zélande pour mettre au point le contenu du programme et l'organisation du cours, sélectionner les participants et arranger le voyage et le séjour des stagiaires en Nouvelle-Zélande. Douze participants de la région assisteront au cours qui débutera le 12 février 2001 à Nelson.

Cette année, un stagiaire francophone de Wallis et Futuna a été sélectionné pour participer au cours. Il précédera les autres stagiaires de cinq semaines en Nouvelle-Zélande afin d'y suivre un cours intensif d'anglais.

Le financement du cours régional CPS/Nelson Polytechnic est assuré par le gouvernement de Nouvelle-Zélande, le Secrétariat du Commonwealth et la Fondation du Commonwealth.

Vers une collaboration accrue avec l'Institut d'études halieutiques de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Lors d'une récente mission effectuée en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le conseiller à la formation halieutique, Michel Blanc, a séjourné quelques jours à Kavieng où est installé l'Institut d'études halieutiques (NFC). L'objet de ce séjour était de mieux comprendre l'actuel processus de restructuration de l'Institut et de mettre sur pied des projets de collaboration entre le NFC et la section Formation halieutique de la CPS.

Financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), le projet de renforcement de l'Institut d'études halieutiques (NFCSP) a été lancé l'an dernier à Kavieng, avec la nomination comme directeur du projet de Hugh Walton, ancien directeur de l'école des pêches de Nouvelle-Zélande, comme responsable des activités de pêche de Rusty Strickland et l'affectation de plusieurs consultants à court terme à des domaines divers comme la valorisation des produits de la pêche, la planification et la gestion des pêches.

L'objectif du projet NFCSP est d'aider le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée à doter l'Institut des capacités de formation nécessaires pour déterminer les besoins de l'industrie de la pêche, élaborer des stratégies et programmes de formation adéquats et dispenser une formation rentable.

Le projet NFCSP comporte plusieurs volets :

- *Renforcement institutionnels* : formulation de la vocation du collège, établissement d'une structure de gestion et de systèmes d'évaluation du personnel et recrutement de nouveaux agents répondant aux descriptifs des postes à pourvoir.

- *Actions de formation* : modification des programmes et dispense de cours en fonction des besoins d'un secteur d'activité en mutation.

- *Soutien financier des étudiants* : apport de fonds à titre intérimaire pour financer les cours de formation d'élèves officiers (pêche et manipulation du poisson), afin d'assurer la transition à un système d'éducation payant et de satisfaire aux besoins immédiats du secteur de la pêche.

- *Modernisation des installations* : rénovation des installations existantes (cale de halage, atelier de mécanique navale) et construction de nouvelles installations (local pour le cours de manipulation des produits de la mer) pour que les marins pêcheurs et le personnel formé aux techniques de manipulation du poisson sortent de l'Institut avec des qualifications du niveau des normes nationales.

Outre les activités ci-dessus, le projet NFCSP comprendra aussi des services de conseil au profit de l'Association de la pêche commerciale de Nouvelle-Irlande (*New Ireland Commercial Fishing Association* - NICFA), association récente comptant quelque 240 membres dont plusieurs sociétés de vente au détail et de transformation des produits de la mer, des compagnies d'import-export et une majorité de petites entreprises de pêche commerciale. La NICFA a été établie dans le but de coordonner et de promouvoir les relations avec les services des pêches nationaux et provinciaux ainsi qu'avec d'autres organismes intervenant dans la pêche et des secteurs de production en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Suite à des discussions avec le personnel du projet NFCSP, plusieurs domaines ont été retenus comme pouvant faire l'objet d'une aide future de la section Formation halieutique de la CPS :

- *Perfectionnement du personnel* : l'Institut recrute du personnel supplémentaire, et il est probable que certains nouveaux enseignants manqueront d'expérience pédagogique. L'une des priorités sera donc de former ces nouvelles recrues aux techniques pédagogiques. Deux options sont à l'étude : la section Formation propose soit de faire appel à son réseau de formateurs et d'envoyer les instructeurs novices du

NFC en détachement dans des établissements étrangers sélectionnés afin qu'ils s'initient à leurs méthodes pédagogiques, soit, comme cela a déjà été fait en juin 2000 à l'école maritime de Vanuatu, d'organiser sur place un cours de formation à l'intention des formateurs. Axé sur l'acquisition de compétences techniques, le cours qui s'était déroulé à Vanuatu avait été organisé par NEXT Vanuatu, établissement australien spécialisé dans la formation des adultes.

- *Cours de formation à la sécurité en mer et à la pêche avant l'embarquement* : au NFC, le premier niveau de formation à la pêche (et degré de qualification initial nécessaire pour faire partie de l'équipage d'un bateau de pêche, suite à la restructuration survenue en Papouasie-Nouvelle-Guinée) consiste à obtenir le certificat d'aptitude à la pêche, niveau 1 (*Certificate in Fishing Operations* 1 (CFO1)). Comme dans le cas du certificat de marin-pêcheur de la CPS, les élèves obtiendront ce certificat après avoir suivi un cours de cinq semaines et acquis des compétences précises, d'abord à Kavieng, puis dans d'autres provinces. Le premier cours doit avoir lieu en mars 2001 et la section Formation financera en partie la prestation d'un consultant en formation qui viendra sur place au NFC aider les nouveaux formateurs locaux à conduire leur cours. La section avait aidé de la même façon Vanuatu et les Tonga à organiser leur premier cours de formation halieutique (avant l'embarquement).

- *Détachement de stagiaires dans des exploitations de perliculture* : *Niugini Pearls Limited* est une petite société qui gère une écloserie et des sites d'élevage installés dans deux îles situées en face de Kavieng. L'objectif de cette société qui appartient aux propriétaires terriens des Îles Tigak est de greffer 7 500 coquilles tous les six mois. Elle dispose à l'heure actuelle d'un stock reproducteur de 2 000 huîtres. Début 2001, la section Formation organisera le détachement de deux employés *Niugini Pearls* afin qu'ils suivent une formation qui portera essentiellement sur les techniques de prélèvement de naissains et d'écloserie, les systèmes d'exploitation et le greffage. Ils effectueront probablement ce stage à Penrhyn, dans les Îles Cook du nord.

- *Information sur la sécurité en mer* : Après avoir fait traduire la documentation de la CPS sur la sécurité en mer en bichlamar et en pidgin des Îles Salomon, la section s'entendra avec le personnel du projet NFCSP pour que cette documentation (affiches et autocollants sur la sécurité en mer) soit traduite en pidgin de Papouasie-Nouvelle-Guinée et en motu. Elle sera imprimée à Port-Moresby et l'Institut se chargera de sa diffusion dans les provinces.

- Détachement d'un maître de pêche : l'Association de la pêche commerciale de Nouvelle Irlande a sollicité les services d'un maître de pêche de la CPS pour une durée de deux à trois mois début 2001. Il lui serait demandé d'aider au déploiement de plusieurs DCP dans la région de Kavieng et de promouvoir des méthodes adaptées à la pêche à la palangre et à la pêche en eau profonde d'espèces pélagiques pratiquées à petite échelle. La préparation de cette mission est en cours.

Il est intéressant de noter la cohésion des projets financés par l'AusAID, le NFSCP et d'un autre grand projet de développement de la pêche financé par la BAD. Illustration de cette complémentarité, la construction prochaine d'un quai pour les bateaux de pêche au titre du projet financé par la BAD en parallèle à la rénovation et à la construction de nouveaux bâtiments du NFC à proximité, dont un grand local où seront enseignées les techniques de manipulation du poisson, un atelier fonctionnel de mécanique navale qui servira à la fois à la formation et à des fins commerciales et une cale de halage.

Si ces projets continuent à progresser comme prévu, Kavieng sera doté de tous les éléments nécessaires à un secteur de pêche commerciale rentable : une zone de pêche abondante, un institut de formation moderne, des installations techniques et commerciales d'appui à terre et une puissante association d'entreprises de pêche commerciale.

Peter Watt

Le* Leilani*, le navire-école du NFC

En bref

- Le personnel de la section Formation a assisté à la réunion annuelle de l'APIMTIMA qui s'est tenue à Nadi du 26 au 30 mars 2001. Cette réunion régionale rassemble les directeurs des établissements de formation maritime et les autorités maritimes pour leur permettre d'examiner ensemble des questions d'intérêt commun, notamment la mise en vigueur de la Convention STCW-95 et ses répercussions sur la législation et les cours de formation. Cette année, la section a participé à une session sur les systèmes de gestion de la sécurité des navires qui sont progressivement mis en place à travers le monde afin de réduire les risques d'accidents en mer et les pertes de temps résultant de pannes mécaniques ou autres. Particulièrement intéressants pour la région océanienne sont les plans de sécurité opérationnelle, systèmes de gestion de la sécurité des navires, obligatoires en Nou-velle-Zélande pour les petites em-barcations de pêche commerciale.

- Une demande de financement visant à la poursuite d'un programme pilote fort apprécié dans la région, celui du stage CPS/École australienne de formation halieutique (AFA - *Australian Fishing Academy*) pour les pêcheurs océaniens, a été adressée à l'AusAID en novembre 2000. Si la demande est approuvée, un stage de 10 semaines sera organisé en Australie du Sud en 2001 auquel participeront huit marins pêcheurs dûment sélectionnés. La période de formation comportera une phase de six semaines d'enseignement à terre, dans les locaux de l'AFA à Adelaïde et à Port Lincoln, et une phase de quatre semaines de formation en mer à bord de bateaux de pêche commerciale. Vu la grande satisfaction manifestée par les stagiaires, leurs formateurs et le prestataire du service, les responsables de la section Formation sont convaincus que ce programme a toutes les chances de devenir l'équivalent du cours CPS/Nelson Polytechnic pour le secteur privé.

- L'un des objectifs de la section Formation en 2001 est d'assurer le financement d'un stage d'apprentissage d'élèves officiers pour les mécaniciens à bord des bateaux de pêche. Une demande de financement avait été adressée à l'Institut universitaire australien de formation halieutique (*Australian Maritime College*) en 1997 et soumise ensuite à l'AusAID pour examen. Elle n'avait pas été approuvée en raison du coût élevé de la formation. Cette fois, le personnel de la section Formation a lancé un appel d'offres auprès de plusieurs prestataires de services dans la région et la meilleure offre sera soumise à l'attention de bailleurs d'aide potentiels.

- Sur notre agenda de 2001 figure la réalisation d'un CD-ROM sur le thon de qualité sashimi, qui contiendra une sélection de nos meilleurs guides sur la commercialisation du thon de qualité sashimi, le calibrage des thonidés et le découpage du germon en filets. Toute cette documentation existe actuellement sous forme de diapositives et de vidéocassettes et elle est largement utilisée au cours des ateliers organisés par la CPS dans la région.

SECTION PÊCHE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Un nouveau conseiller pour la pêche en milieu communautaire

Ueta Fa'asili, du Samoa, a récemment pris ses fonctions de conseiller pour la pêche en milieu communautaire au sein du programme Pêche côtière de la CPS. Il est titulaire d'une licence ès sciences (BSc) de l'Université du Pacifique Sud (USP) et a dirigé le Service des pêches du Samoa pendant ces seize dernières années.

Ueta a joué un rôle très important dans le lancement, à l'échelle nationale, d'un projet de gestion de la pêche en milieu communautaire qui est, depuis lors, devenu un modèle pour la région tout entière.

Jean-Paul Gaudechoux

Aide aux Samoa américaines et au Samoa

Le conseiller pour la pêche en milieu communautaire a effectué une mission aux Samoa américaines en décembre 2000 afin d'aider à la mise en route du système nouvellement établi de gestion de la pêche en milieu communautaire. Il se rendra ensuite au Samoa afin d'examiner les plans de gestion de la pêche en milieu villageois et les règlements régissant leur application et de discuter de l'organisation éventuelle d'un atelier régional sur la gestion par les communautés elles-mêmes de la pêche artisanale et de subsistance.

Prise en compte des invertébrés dans le plan de gestion des pêches de Niue

Les travaux menés sur le terrain à Niue par la section Pêche en milieu communautaire se sont terminés en novembre 2000. Engagés à la demande du gouvernement, ils faisaient partie intégrante du programme d'assistance de la CPS à Niue dans le domaine du développement durable et de la gestion des ressources marines du pays. La chargée de la pêche en milieu communautaire avait entrepris ce travail avec une étudiante de maîtrise ès Sciences marines, Lilian Fay Sauni, détachée par l'USP et bénéficiant d'une subvention canadienne.

Brendon Pasisi, Desiree Tukutama et Charlene Funaki du ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches de Niue y ont également participé, ainsi que Wendy Cover, volontaire du *Peace Corps*. Le but de cette mission était d'identifier et de répertorier les espèces marines invertébrées importantes ramassées par les femmes à Niue, de déterminer la possibilité de les soumettre à un programme de gestion et de veiller à ce que ces espèces soient prises en compte dans le plan de gestion des ressources côtières actuellement élaboré par le service des pêches de Niue et la CPS.

Bien que celui-ci ne soit qu'une petite administration, un nouveau poste vient d'y être créé, celui de chargé du développement de la pêche pratiquée par les femmes, poste attribué à Desiree. Très motivé, le personnel du Service des pêches de Niue veille à ce que tous les membres de la communauté soient consultés et participent à l'étude.

Avec une superficie de 258 km^2 seulement et une circonférence de 65 km, Niue est connu pour être le plus grand atoll corallien surélevé au monde. L'île compte moins de 2 000 habitants, dix fois autant résidant en Nouvelle-Zélande.

Niue n'a pas de lagon et seul un étroit récif frangeant entoure la plus grande partie de l'île. Surélevés à environ 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, l'ancien récif, et son lagon, descendent à plus de 1000 mètres de profondeur à 5 km du rivage.

Bien qu'un certain nombre d'études aient été conduites sur les ressources marines de Niue, aucune n'a permis de déterminer avec exactitude quelles espèces d'invertébrés sont effectivement utilisées sur l'île ni leur nombre.

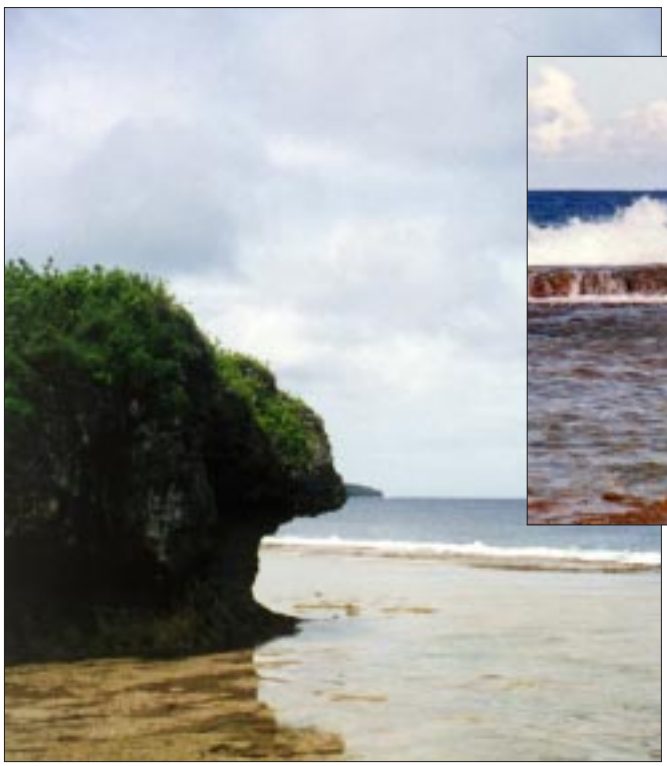

Lyn Lambeth

Lyn Lambeth

Lilian Fay Sauni examine la zone récifale

Le récif frangeant de Niue n'est accessible qu'à marée basse

À première vue, il semblerait que la côte déchiquetée et l'étroit platier qui ne sont accessibles que par temps calme et à marée basse ne recèlent que relativement peu d'espèces utilisables.

Pourtant, les femmes ramassent un nombre étonnamment important d'invertébrés pour la consommation et le travail de leur coquille. Après deux semaines d'étude sur le terrain, 92 noms niuéans d'invertébrés avaient été relevés; lors de sorties sur le récif, 55 espèces avaient effectivement pu être observées dont 29 à usage alimentaire et environ 10 espèces ou groupes d'espèces pour la fabrication d'objets d'artisanat. Plus de 70 espèces ont été définitivement ou provisoirement répertoriées.

Cette liste qui n'est nullement exhaustive sera néanmoins fort utile pour aider à reconnaître les espèces le plus couramment utilisées. À la fin de la mission, un rapport assorti de recommandations concernant la gestion des espèces les plus importantes sera remis aux autorités de Niue.

Publications et Information

Les rapports respectivement intitulés "*An assessment of the role of women within fishing communities in Tuvalu*"(évaluation du rôle des femmes dans les communautés de pêcheurs de Tuvalu) et "*An assessment of the role of women in fisheries in Niue*"(évaluation du rôle des femmes dans la pêche à Niue) ont été imprimés et diffusés en tant que rapports d'enquête. Un projet de rapport sur Chuuk a été soumis pour examen aux organismes compétents des États Fédérés de Micronésie tandis que le rapport sur Kosrae est sous presse. Vous trouverez ces rapports à la page d'accueil de la section Pêche en milieu communautaire sur le site :

http://www.spc.int/coastfish/sections/community/index.html

■ PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

Wade Whitelaw, chargé de recherche halieutique (biologie des marlins), a récemment effectué une mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée afin d'évaluer les ressources de marlins et d'espèces visées par la pêche sportive dans le pays. Il s'agit de la deuxième étude de ce type, la première ayant été réalisée pour le Royaume des Tonga.

À Port-Moresby, Wade a discuté avec des représentants de la *National Fisheries Authority* (NFA-service national des pêches) et du GameFishing Club (club de pêche au gros). Il est aussi allé à Madang, Rabaul et Lae, où il s'est entretenu avec des responsables de clubs de pêche au gros locaux pour donner des informations sur les espèces-cibles principales, notamment les marlins, mais aussi pour recueillir des renseignements, des chiffres et des observations sur la pêche au gros dans ces régions. L'objectif de la mission était de mieux connaître la pêche au gros qui se pratique en Papouasie-Nouvelle-Guinée, tant en ce qui concerne les espèces capturées que les efforts accomplis pour effectuer ces prises.

La pêche au gros est florissante en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'infrastructure est cependant peu développée, quelques bateaux seulement étant affrétés et en service dans le pays. Si les marlins constituent une part importante des prises de ce type de pêche, les principales espèces capturées sont le tazard du lagon, le thon jaune et le tazard du large. La capture de ces espèces a aussi un caractère saisonnier comme le montre le tableau, à la page 14, qui montre les prises du club de pêche au gros de Madang, récapitulées par espèce et par trimestre. Des marlins bleus et noirs de grande taille sont capturés dans les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée et ce sont ces espèces qui attirent tout particulièrement dans cette zone les pêcheurs sportifs du monde entier.

Wade Whitelaw

Rabaul : la vue depuis le bateau de pêche au gros

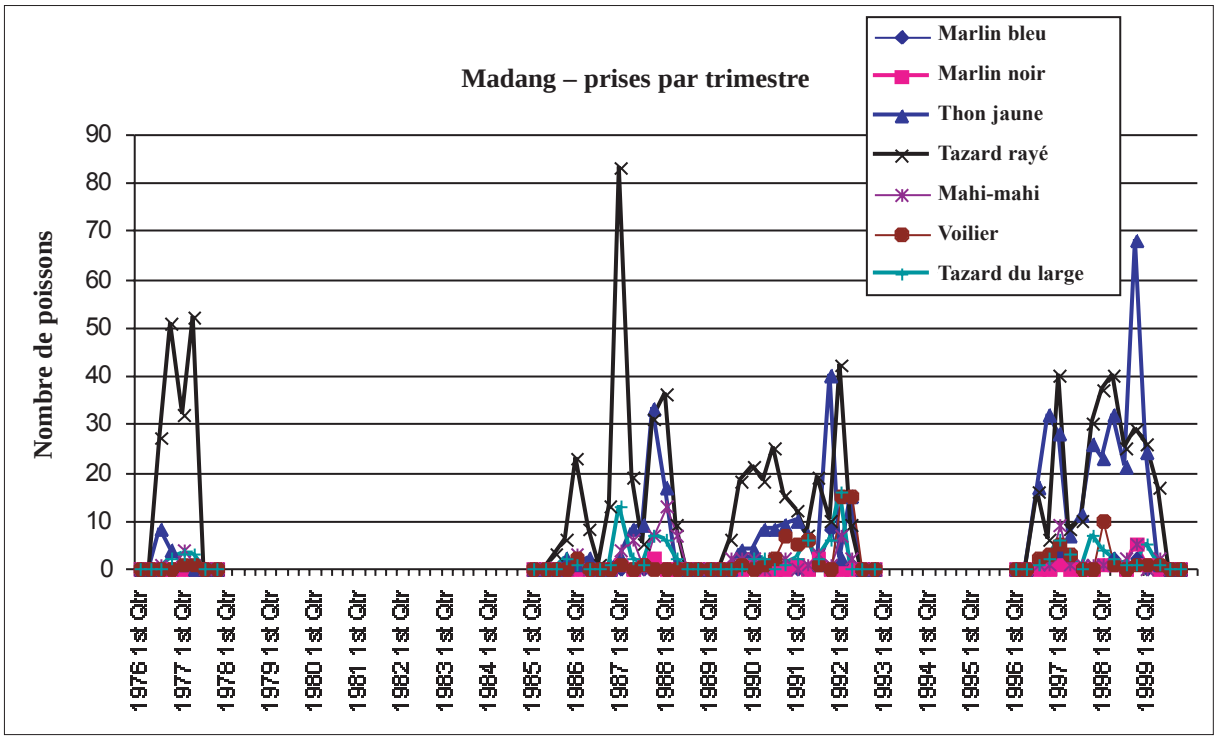

Wade met aussi la dernière main à la publication d'un guide de pêche au gros dans le Pacifique occidental et central, par pays "Country Guide to Gamefishing in the Western and Central Pacific". Vous trouverez des informations plus détaillées sur la pêche au gros dans le Pacifique ainsi que la base de données de prises et d'effort établie par la CPS pour la pêche au gros sur le site de la pêche hauturière :

http://www.spc.int/oceanfish

Wade Whitelaw

Pêcher au gros à Rabaul, une expérience différente

Wade Whitelaw

***Bateaux de pêche au gros au mouillage au* Madang Gamefishing Club**

UN ORDRE DU JOUR TRÈS CHARGÉ POUR LA 107ème SESSION DU CONSEIL DE GESTION DES PÊCHES À HONOLULU (HAWAII)

La cent-septième session du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental s'est déroulée à l'Hôtel Ala Moana, à Honolulu, du 28 novembre au 1er décembre 2000. Mme Judith P. Guthertz, du *College of Business and Public Administration* (Guam), a présidé la réunion et dirigé les discussions entre les dix membres votants du Conseil (six membres nommés, trois représentants officiellement désignés de l'état et l'Administrateur régional du Service national des pêches maritimes des États-Unis d'Amérique (NMFS - *National Marine Fisheries Service*). Elle a été très efficacement appuyée dans cette difficile tâche par Mme Kitty Simmonds, directrice du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental.

Les réunions du Conseil sont ouvertes au public et chacun est invité à faire des observations avant la fin de chaque séance. La réunion se déroule généralement dans l'ordre chronologique suivant :

1. présentation des résultats préliminaires ou des conclusions finales d'une étude (par exemple, évaluation des stocks, incidences sur l'environment, et rapports des observateurs);

2. soumission d'une liste de recommandations ou d'autres mesures à prendre, suite aux résultats de l'étude;

3. le cas échéant, les membres votants du Conseil demandent des éclaircissements aux intervenants;

4. le public est invité à faire des observations; et

5. les membres votants du Conseil discutent et éventuellement adoptent une série de décisions ou de recommandations.

La plupart des discussions qui se déroulent pendant les réunions du Conseil aboutissent naturellement à la formulation d'orientations. Beaucoup de questions ont déjà été longuement discutées avant la réunion et les problèmes éventuels déjà cernés.

Les débats peuvent toutefois prêter davantage à controverse lorsque le Conseil se trouve appelé à réagir à des décisions inattendues comme celle du Président Clinton instituant la zone nord-ouest des Îles Hawaii comme une réserve de l'écosystème des récifs coralliens. Conformément au projet de décret du 4 décembre 2000, cette réserve serait établie pour dix ans mais nombreux sont ceux qui pensent qu'elle le sera à titre permanent.

Ce fut probablement le sujet le plus discuté en dehors des séances plénières de la réunion du Conseil. La zone nord-ouest des Îles Hawaii représente 83 pour cent des récifs coralliens et deux-tiers des eaux fédérales côtières qui entourent l'état de Hawaii.

Cette décision aura essentiellement des répercussions sur la pêche des espèces démersales et l'exploitation de langoustes, mais mettra aussi fin à toute perspective d'exploiter ce précieux corail. Il y avait de l'inquiétude dans l'air depuis mai 2000, date à laquelle le Conseil avait été sollicité par le ministère du Commerce et le ministère de l'Intérieur des états-Unis d'Amérique pour élaborer des recommandations visant à préserver l'écosystème des récifs coralliens de la région nord-ouest des Îles Hawaii et à en assurer une utilisation durable. Les recommandations du Conseil préconisant de laisser libre la pêche déjà fortement réglementée dans cette zone n'avaient pas été prises en compte.

En conséquence, l'une des recommandations résultant de cette session a été la suivante : "Le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental invite le Conseil général de la NOAA à expliquer comment, ainsi qu'il ressort du projet de décret, le Président et le Secrétaire d'État au Commerce ont pu passer outre à l'avis du Conseil pour décider l'interdiction de pêcher dans la zone nord-ouest des Îles Hawaii."

Avant de formuler l'interrogation ci-dessus en fin de réunion, le Conseil a continué de planifier la gestion des pêches dans cette même zone, même si certaines de ses décisions risquaient se révéler sans objet dans peu de temps. Parmi les mesures les plus importantes à prendre figurent celles-ci :

- **Fermer l'exploitation commerciale de langoustes** dans la zone nord-ouest des Îles Hawaii sur les trois bancs principaux (Necker, Maro et Gardner) pendant l'année 2001 et sur tous les autres bancs tout au long de l'année 2002.

- **Définir les critères d'une pêche démersale** en adoptant un système pondéré d'attribution de points afin de déterminer les conditions auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche commerciale pratiquant cette activité pour pouvoir pénétrer dans la zone de pêche Mau à accès limité. Les permis délivrés pour pêcher dans cette zone sont incessibles et ne sont accordés qu'à des navires effectuant cinq sorties par an et débarquant 500 livres (environ 250 kg) de poissons démersaux par voyage. Le nombre de bateaux susceptibles de satisfaire à ces conditions étant estimé à moins d'une dizaine, il a fallu trouver un nouveau mécanisme pour en laisser entrer davantage.

- **Mieux protéger les oiseaux de mer et les tortues marines** incidemment pris dans les lignes de la flottille de palangriers de Hawaii en formulant une série de mesures ou de recommandations, notamment :

  - permettre aux pêcheurs de transporter des espèces protégées (oiseaux de mer et tortues marines) et de les débarquer à des fins de recherche scientifique;

  - exiger des palangriers hawaiiens qui naviguent au nord de 23 °N qu'ils dégèlent les appâts (pour qu'ils descendent plus rapidement) et qu'ils les teignent en bleu (couleur qui, semble-t-il, attire moins les oiseaux de mer et, peut-être aussi, les tortues). Les navires faisant des calées en eaux peu profondes pour capturer les espadons devront le faire uniquement de nuit, tandis que les navires ciblant les thons évoluant à de plus grandes profondeurs devront utiliser un éjecteur de ligne et des avançons lestés;

  - poser des marques à puce repérable par satellite sur les albatros à queue courte pris vivants avant de les relâcher, pour que l'on puisse mieux comprendre la distribution de l'espèce;

  - entreprendre de nouvelles études pour savoir s'il est utile de protéger et de conserver les populations de tortues vertes dans les Îles Hawaii, aux Samoa américaines, à Guam et dans le Commonwealth des Îles Mariannes.

- **Mettre en place des critères de recrutement des observateurs plus stricts**. Cette recommandation s'adresse plus particulièrement au Service national des pêches maritimes (NMFS), organisme responsable du recrutement de cette catégorie de personnel. En effet, il arrive souvent que des observateurs souffrant du mal de mer gênent les opérations de pêche à la palangre des bateaux sur lesquels ils ont embarqué (suite à l'affaire des tortues marines et à l'ordonnance du juge fédéral David Ezra début 2000, il doit obligatoirement y avoir des observateurs à bord de 20 pour cent des palangriers hawaiiens).

- **Inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil la question de l'interaction des grands navires de pêche pélagique et des bateaux pratiquant la pêche à la ligne dormante** au large de la zone de Cross Seamount. Suite à l'imposition des mesures à la pêche à la palangre (périodes de fermeture et d'interdiction saisonnière de la zone) ordonnées par le juge Ezra, il se pourrait qu'il y ait une plus grande interaction des différents types de pêche pratiquée dans la zone de Cross Seamount.

- **Prendre note de l'importance de répertorier toutes les prises de poissons** pour anticiper l'imposition éventuelle de contingents par la Commission internationale des pêches dans le Pacifique central et occidental. Des contingents seront instaurés dans le contexte des dispositions prévues au titre de la série de conférences multilatérales de haut niveau (à l'heure actuelle, il n'est pas exigé de rapports de prises des pêcheurs pratiquant la pêche sportive et de loisir à Hawaii).

- **Contribuer à l'élaboration d'un programme pilote d'observateurs natifs** des différents groupes d'îles du Pacifique, en vue de promouvoir la formation d'Océaniens aux techniques d'observation et leur embarquement à bord des navires de pêche en tant qu'observateurs.

Parmi les autres thèmes de discussion intéressants abordés pendant la réunion, il y a la découverte d'un front de transition de la chlorophylle de 8000 km de long, caractéristique océanique qui semble déterminer les zones de migration et de nourrissage des espèces marines et leur habitat dans le Pacifique nord, et la présentation d'un projet expérimental au titre duquel il est prévu d'injecter quelque 50 tonnes de gaz carbonique liquide pur (CO_2) dans l'océan, à une profondeur d'environ 900 mètres, afin d'essayer de trouver des moyens de résoudre le problème lié à l'effet de serre.

La cent-huitième session du Conseil aura lieu du 15 au 18 février 2001 au même endroit à Hawaii.

Pour toute information complémentaire, consulter le site Internet du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental :

www.wpcouncil.org

[Source : notes d'Aymeric Desurmont, chargé de l'information halieutique (CPS), présent à la réunion, et de nombreux extraits de communiqués de presse publiés par Sylvia Spalding, journaliste et spécialiste des relations avec les médias (Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental)]

Aymeric Desurmont

Judith Guthertz (à gauche), de Guam, préside la 107ème Session du Conseil de gestion des pêches dans la Pacifique occidental, avec le concours de la directrice du Conseil, Kitty Simmonds.

HAWAII ET L'AQUARIOPHILIE

Connue mondialement comme un véritable paradis pour les amateurs de surf, la côte nord de l'île d'Oahu, dans l'archipel d'Hawaii, est également le site de prédilection de quelques entrepreneurs passionnés d'aquaculture.

Misant sur l'aquaculture de plantes et poissons d'aquarium, Richard J. Masse y a établi son entreprise *Mangrove Tropicals*, à l'extrémité de la côte septentrionale de l'île, sur les lieux d'une ancienne piste d'atterrissage de l'armée durant la deuxième Guerre mondiale.

Il y a quinze ans, une importante entreprise ostréicole s'était implantée à cet endroit. L'entreprise a échoué, mais tous ses équipements ont été laissés sur place. Elle a été remplacée par un élevage de crevettes, sans guère plus de succès. En 1998, lorsque Richard Masse a loué cette propriété à la société immobilière, Campbell Estate, les principales installations d'aquaculture, quai, pompes, canalisations, citernes, bassins, s'y trouvaient toujours, prêtes à fonctionner.

L'une des caractéristiques de la station qui avait retenu l'attention de Richard Masse était le système d'alimentation en eau de mer. Avant de parvenir à un puits de 30 mètres de profondeur, l'eau est filtrée naturellement par une couche calcaire d'environ 800 mètres, soit la distance qui sépare le puits de l'océan.

L'eau ainsi pompée est d'une pureté cristalline et, qualité majeure pour l'aquaculture, elle ne contient pratiquement pas de parasites. Cette eau ne nécessite donc aucune filtration supplémentaire, tout au plus une bonne oxygénation pour en élever le pH. Aux dires de Richard, la qualité de cette eau est le principal facteur des excellents taux de croissance qu'il obtient avec les espèces qu'il élève.

Aujourd'hui bien établie, l'entreprise compte quatre employés. Elle approvisionne en poissons d'ornement élevés en bassins les aquariophiles d'Hawaii, des États-Unis continentaux, du Canada et de l'Europe. elle élève sept espèces de poissons, en l'occurrence trois espèces de pseudochromidés (*Pseudochromis springeri*, *P. flavivertex* et *P. fridmani*) et quatre de poissons-clowns (*Amphiprion ocellaris*, *A. percula*, *A. melanopus* et *Premnas biaculeatus*). L'entreprise vend également trois espèces de bénitiers (*Tridacna maxima*, *T. squamosa* et *Hippopus hippopus*) et une espèce d'algue (*Taxifolia caulerpa*).

Le poisson-clown commun (*A. ocellaris*), qui se distingue par ses trois rayures blanches, est sans conteste l'un des produits le mieux vendus de *Mangrove Tropicals*. "Nous n'arrivons pas à en produire suffisamment pour répondre à la demande du marché", affirme Richard.

Pour leur part, les grands bénitiers sont importés d'une autre entreprise aquacole des îles Marshall et sont élevés jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille commercialisable. Quelques-uns sont réservés pour constituer le stock reproducteur, mais ils sont encore trop jeunes pour se reproduire. Là encore, la demande de bénitiers dépasse largement l'offre, à telle enseigne que la société est à la recherche de nouveaux fournisseurs.

La récolte des coraux naturels étant interdite dans les eaux hawaiiennes, *Mangrove Tropicals* a dû s'approvisionner auprès de l'Aquarium de Waikiki en sujets de troisième génération élevés en captivité. L'entreprise commence à élever ses propres coraux, avec d'excellents résultats.

Outre la qualité de son eau de mer, *Mangrove Tropicals* peut également compter sur la bande de terre de quelque 800 mètres qui sépare ses installations principales de l'océan. L'endroit se prête admirablement à la mise en œuvre d'autres projets d'aquaculture. Déjà, on y trouve

Aymeric Desurmont

Richard Masse, président de* Mangrove Tropicals*, livrant quelques-uns de ses secrets dans la salle des stocks de géniteurs

d'immenses bassins de 60 sur 40 mètres, vestiges des essais antérieurs d'élevage de crevettes et d'huîtres.

Homme de passion, Richard Masse a une masse de projets en tête… il ne lui manque que le temps et l'argent. L'entreprise recèle nombre de secrets bien gardés, dont les moindres ne sont certes par les futures expériences auxquelles Richard entend se livrer.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de Mangrove Tropicals, consultez le site de l'entreprise, à :

http://www.mangrovetropicals.com

ou adressez-vous à Richard lui-même, à mangrovetrop@att.net

Aymeric Desurmont

Les cuves de PVC servant à l'élevage de poissons d'aquariophilie

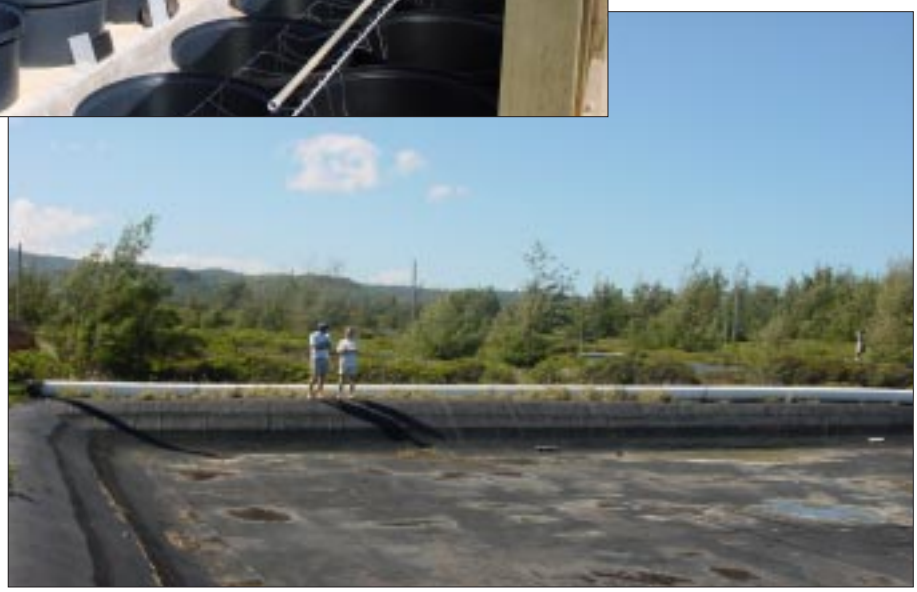

Aymeric Desurmont

Quelles espèces pourriez-vous produire dans un bassin de 40 sur 60 mètres ?

LA *SOUTH PACIFIC FISHING COMPANY* CHANGE DE NOM

La *South Pacific Fishing Company* (Société de pêche du Pacifique Sud) se présentera dorénavant sous la raison sociale de *Port of Palekula* (Port de Palekula), suite à un accord de joint-venture à parts égales de six mois conclu par la *National Fishermen's Cooperative (NFC) Ltd* (Coopérative nationale des pêcheurs) et le *Vanuatu Lampa Company (VLC) Group Ltd* (Groupe de sociétés Vanuatu Lampa). Le directeur général, Ray Chitty, a fait valoir que la cale de halage a été réparée et qu'elle est d'ores et déjà utilisée. Il a ajouté qu'à la fin du mois sera signé un autre accord portant sur la remise en état des bâtiments, des entrepôts et d'autres installations du port, après quoi la construction de bateaux de pêche en aluminium débutera.

Le projet de trois ans prévoit la construction de 50 bateaux en aluminium par an. Chaque bateau aura un capitaine et six membres d'équipage qui partiront pour des campagnes de

deux semaines. Gestionnaire du projet, M. Ray Chitty, précise que ce joint-venture s'inspirera du régime mis sur pied au Samoa et qui, depuis 1996, a rapporté 20 millions de dollars américains (2 milliards de vatus).

M. Chitty indique que 20 pour cent des recettes tirées de la vente des prises iront à l'entreprise, pour le remboursement des coûts de construction du bateau de pêche. Un accord écrit devra être signé au titre du régime convenu. Lorsque le coût d'un bateau sera entièrement remboursé, toutes les recettes obtenues de la vente des poissons pourront être conservées par les pêcheurs puisque ceux-ci auront réglé leur emprunt et que leur bateau leur appartiendra.

La construction des bateaux débutera en mars 2001. Vers 2003, Vanuatu possédera sa plus importante flottille de pêche depuis son indépendance. Avec 150 bateaux de pêche, dotés chacun de six membres d'équipage, 900 pêcheurs seront à l'œuvre en mer. En ajoutant le personnel à terre, le projet fournira donc de l'emploi à plus d'un millier de personnes.

M. Chitty est d'avis que le système qui a vu le jour au Samoa est bon. Les pêcheurs reçoivent toutes les deux semaines le produit de la vente de leurs prises.

De son côté, le président des pêcheurs de la Région du nord, Jacques Bernard, a exprimé certaines inquiétudes concernant l'accord conclu par le ministre des Services publics, Stanley Reginald, et le ministre responsable des Pêches, Albert Ravutia. M. Bernard a indiqué que le gouvernement n'aurait pas dû signer cet accord avec la société *Ming Dar*, de Taiwan, en raison des mauvaises conditions de travail qu'offre cette dernière. M. Bernard a ajouté que le gouvernement aurait été bien avisé de demander l'avis de la Coopérative nationale à propos de cette société.

M. Silas Aru, chef de cabinet auprès du ministère des Services publics, a pour sa part déclaré que l'accord conclu par le gouvernement et la société Ming Dar ne poursuit pas d'autres buts que d'immatriculer les bâtiments qui sillonneront l'océan Indien sous pavillon de Vanuatu.

Jusqu'à présent, dix navires ont été immatriculés aux termes de cet accord.

(Source : Adapté d'un article du *Vanuatu Weekly* du 18 novembre 2000)

■ CONSTRUCTION D'UN PORT DE PÊCHE À POHNPEI

La cérémonie d'inauguration de la première phase du projet de construction du nouveau port de pêche de Deketik s'est déroulée sous un ciel ensoleillé, fin septembre 2000. Évaluée à environ 6,2 millions de dollars américains, cette première phase devrait se terminer en mars 2001. Elle utilise donc la première partie de la subvention que le gouvernement japonais a accordée à l'appui du projet d'amélioration du port de pêche de Deketik lancé par les États fédérés de Micronésie, qui représente plus de 12 millions USD.

Cette première phase consiste dans la construction de locaux administratifs, d'une aire d'entreposage, de toilettes, d'un bureau de surveillance maritime ainsi que d'installations de transbordement du thon. Les travaux seront exécutés par *Penta-Ocean Construction Co. Ltd.*

Dans son allocution, le président du Conseil d'administration des autorités portuaires de Pohnpei, Willy Hawley, s'est dit qu'il était "très enthousiasmé par ce projet et par les avantages qu'il ne manquera pas de procurer".

Pour sa part, Epel Ilon, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, a indiqué que "ce projet démontre concrètement que nos relations entretenues par le Japon vont au-delà des simples mots".

Prenant à son tour la parole, Shigeatsu Nakajima, consul du Japon auprès des États fédérés de Micronésie, a évoqué les perspectives présentes et futures du projet en soulignant que la fraîcheur des poissons en provenance de Pohnpei ferait monter les prix aux enchères de ces produits au Japon.

Il a ajouté que le nouveau port contribuerait grandement à une augmentation des revenus de Pohnpei et qu'il souhaitait que les agriculteurs de l'île exporteraient davantage de poivre et d'autres denrées vers le Japon.

Il a précisé que, même si le poivre brésilien est cinq fois moins cher que celui de Pohnpei, c'était néanmoins celui de l'île que les Japonais préfèrent acheter.

Le chargé d'affaires a ensuite fait allusion aux 30 millions de touristes japonais qui, chaque année, dépensent 30 milliards de dollars américains. Des projets d'infrastructure comme celui-ci ne pouvaient qu'aider Pohnpei à attirer ces touristes.

(Source : *Marianas Variety News and Views*, vendredi 4 octobre 2000)

UN THON QUI VAUT SON PESANT DE DOLLARS

Faisant fi de toute prudence, un distributeur japonais de produits de la mer n'a pu résister, aux enchères du 5 janvier 2001, à l'envie de mettre la main sur un thon rouge de 202 kilogrammes et a offert pour celui-ci la rondelette somme de 173 200 USD, doublant ainsi le prix record jamais payé à Tokyo pour cette espèce populaire.

À l'étalage, cette prise a été vendue à 857 USD le kg, pulvérisant ainsi le prix record pour un thon qui, en 1988, avait atteint 385,93 USD, a déclaré un responsable du marché au poisson Tsukiji de Tokyo, le plus grand du monde.

"Je me suis obstiné. Je ne voulais pas céder le pas aux autres acheteurs", admit au journaliste de la télévision le distributeur anonyme qui compte parmi ses clients des restaurants de luxe de Tokyo. "Je n'en ferai aucun bénéfice".

Les experts du marché ont indiqué que le thon avait été capturé au large de la préfecture d'Aomori, dans le nord du Japon, et qu'il constituait sans doute la meilleure prise de cette vente aux enchères du vendredi, la première de l'année. Le prix qu'il a atteint leur semblait néanmoins exagéré.

"Tout le monde a été surpris, le responsable de la criée le premier", dit un des négociants. Les Japonais sont très friands de thon, qu'ils consomment habituellement cru, sous forme de sushis ou en sashimi.

(Source : Agence Reuters, le 5 janvier 2001)

LES PLUIES ET LES ZONES PROTÉGÉES PROFITENT À L'AKULE

Connu sous les noms de "atule" en Polynésie, de "atulai" à Guam et de "akule" à Hawaii, et de "maquereau gros yeux" en Nouvelle-Calédonie, l'atule (*Selar crumenophthalmus*) est non seulement une espèce populaire mais abondante dans les îles du Pacifique. Pourtant, le sélar n'a fait l'objet d'études sérieuses qu'à quelques endroits.

La HDAR, *Hawaii Division of Aquatic Resources* (Division des ressources aquatiques de Hawaii), a entrepris dans les années 60 d'élever des sélars capturés dans leur milieu naturel et de constituer des stocks reproducteurs pour l'aquaculture. Aujourd'hui, aux connaissances de la biologie et de la dynamique de ses populations, s'ajoutent les résultats d'analyses menées par la HDAR pendant plus de trente ans.

Les données ainsi réunies montrent que le sélar et l'un de ses parents, la comète *(Decapterus* spp.), mieux connue sous le nom de "opelu" à Hawaii, ne font pas l'objet d'une surpêche dans cet archipel. Elles laissent également entendre que les pluies pourraient favorablement influer sur l'abondance des sélars. Au cours des deux dernières décennies, les prises annuelles de sélars dans l'archipel hawaiien ont oscillé entre 170 000 et 850 000 livres (environ 77 000 à 385 500 kg).

Il semblerait que le ruissellement des eaux pluviales contribuerait à enrichir les eaux relativement pauvres en nutriments qui entourent l'archipel de Hawaii et que cet apport aurait un effet bénéfique sur le recrutement des sélars. C'est du moins ce que soutient Kevin Weng, étudiant à la Faculté des sciences océanographiques et géologiques de l'Université de Hawaii). M. Weng a mis au point des modèles dynamiques de production à partir de la base de données de la HDAR et effectué des analyses. Les résultats de ses travaux constituent le fondement de sa thèse, intitulée "Analyse des peuplements de deux espèces de carangidés pélagiques des eaux hawaiiennes" (1999).

Les analyses de M. Weng démontrent que la diminution des prises de sélars se constate principalement dans les zones où l'effort de pêche est le plus grand. Les données concernant les prises de comètes n'ont pas permis d'établir cette même corrélation. Les bancs de sélars, notamment ceux qui évoluent dans les baies et les ports, semblent plus sédentaires que les bancs de comètes, espèce plus nomade.

Dès lors, les zones abritées pourraient faire l'objet de mesures rigoureuses de protection des bancs de sélars s'il devenait nécessaire de mettre en œuvre des pratiques de gestion de cette espèce.

L'étude récemment exécutée dans les eaux hawaiiennes suscitera vraisemblablement beaucoup d'intérêt de la part des autres États du Pacifique occidental, notamment dans les Samoa américaines, où le sélar peut constituer une proportion importante des prises en eaux côtières du Territoire.

La saison de pêche du sélar est très variable. Elle s'étend du mois de mars au mois de juillet. À Guam, les sélars constituent une importante partie des prises à la ligne en eaux côtières. Les pêcheurs s'y rassemblent en grand nombre le long des ports et des jetées pour pêcher cette espèce à la ligne et ce, des mois

Faits et chiffres concernant le sélar

- À maturité, le sélar mesure environ 30 cm de longueur.
- Sa durée de vie est d'environ trois ans.
- Le sélar fait partie de la famille des carangidés, tout comme la carangue et l'**ulua**.
- Au stade juvénile, le sélar porte le nom de **halalu** ou de **hahalalu** et vit de juillet à décembre en petits bancs que l'on trouve parfois jusqu'à une quarantaine de milles (environ 60 km) des côtes de Hawaii mais reviennent trouver refuge dans les baies et les havres.
- Le sélar adulte migre dans les eaux côtières de Hawaii de février à août, pour la période de frai.

d'août à novembre. Le sélar est également populaire dans les Îles Mariannes du Nord.

Cette étude a été entreprise à la demande en 1997 du Groupe d'experts en ressources pélagiques du Conseil, qui s'intéressait aux effets de la pêche à la senne des sélars sur le fonds génétique de l'espèce. Il avait été jugé que, dans un premier temps, il faudrait évaluer les stocks actuels de sélars de l'archipel au regard de l'exploitation de cette ressource. Bien que le sélar ne figure pas parmi les espèces pélagiques faisant l'objet de mesures de gestion, le Conseil a tenu compte des préoccupations du Groupe consultatif et fait en sorte que l'étude soit conduite.

(Source : *Pacific Islands Fishery News*, automne 1999)

GALÁPAGOS : LES AFFRONTEMENTS ENTRE PÊCHEURS ET GESTIONNAIRES COMPROMETTENT LES EFFORTS DE CONSERVATION DES RESSOURCES

Irrités par le refus des gestionnaires locaux des ressources d'accroître le quota de pêche de la langouste, des douzaines de pêcheurs des îles Galápagos ont donné libre cours à leur colère, vers le milieu de novembre 2000, en pillant et en détruisant plusieurs bâtiments, dont l'immeuble administratif du Parc national des Galápagos. Finalement stoppés par des militaires équatoriens dépêchés depuis le continent, ces affrontements faisaient suite à une série d'altercations, moyen trouvé par les pêcheurs des Galápagos pour s'opposer aux mesures de conservation.

Les scientifiques affectés à la conservation des îles Galápagos doivent assumer la difficile tâche de mettre en œuvre plusieurs projets - dont le tracé d'une zone délimitant un réseau de zones marines protégées (MPA, vol.1, no 7) - contre le gré d'une société insulaire qui de plus en plus tente de tirer avantage de ressources halieutiques précieuses.

La ruée vers "l'or marin"

Bien que la pêche industrielle soit interdite à l'intérieur de la Réserve marine des Galápagos de 140 000 km^2, les villageois ont toujours le droit d'y pratiquer une pêche "artisanale". Créée en 1998 par la Loi spéciale sur les Galápagos, la Réserve a été placée sous la juridiction du Service national des parcs, celui-là même qui régit le Parc national des Galápagos.

L'émeute survenue à la mi-novembre n'est que la plus récente d'une série de sérieux conflits qui remontent à 1992, époque coïncidant avec l'essor de la pêche des holothuries dans l'archipel. Vers le milieu des années 90, les efforts des responsables du Parc national en vue de restreindre la pêche des holothuries ont conduit à la mort de l'un des leurs, tué par balle, ainsi qu'à des menaces à l'endroit des autres responsables du Parc et du personnel de la Station de recherche Charles Darwin.

La pêche des holothuries et celle, bien qu'illégale, du requin, pour les ailerons, ont entraîné une augmentation en flèche des revenus bruts tirés du secteur de la pêche aux Galápagos, ces dernières années. Pour les pêcheurs des Galápagos, la pêche des holothuries rapporte entre 3,5 et 4 millions de USD de recettes pour tout juste deux mois d'activité par année. Dans le cas du requin, les revenus seraient de l'ordre de 100 USD par poisson.

Les pêcheurs des Galápagos sont donc là devant une manne, à telle enseigne qu'en 2000, le nombre de pêcheurs d'holothuries inscrits avait augmenté de plus de 70 pour cent par rapport à 1999. Nombreux sont ceux qui, malgré une expérience limitée de la pêche, se sont présentés comme des pêcheurs confirmés et ont été embauchés par des coopératives.

L'étincelle qui a déclenché les émeutes de novembre dernier a été une forte montée des prix de la langouste, ce qui a poussé les pêcheurs à se tourner vers cette espèce. Selon certaines sources, il était possible en 2000 de tirer de cette pêche jusqu'à 500 USD par jour, soit cinq fois de plus qu'en 1999. Certaines instances ont laissé entendre que le chiffre avancé pour l'année 2000 leur semblait exagéré; néanmoins, de 1999 à 2000, le nombre de plongeurs inscrits à la pêche à la langouste aux Galápagos est passé de 200 à 450.

Dans le contexte de ce doublement de l'effort de pêche, le contingent de 50 tonnes de queues de langouste imposé par le gouvernement équatorien pour la saison de pêche de quatre mois (de septembre à décembre) fut atteint dès la fin d'octobre. Les pêcheurs se sont bien sûr tournés vers le Conseil de gestion participative local, composé de représentants des autorités locales et des secteurs du tourisme, des pêches et de la conservation, mais ce dernier a confirmé, au début de novembre, la fermeture de la saison de pêche.

Devant cette fin de non-recevoir, des groupes de pêcheurs se sont mobilisés, du 13 au 17 novembre, et se sont insurgés en occupant, notamment, des bâtiments publics et des instituts de recherche, en kidnappant des tortues géantes d'un centre d'élevage de tortues et même en éperonnant des canots pneumatiques transportant des touristes au moyen de leurs bateaux de pêche. Les pêcheurs ont aussi envahi et détruit la résidence privée du directeur du Parc national des Galápagos, Juan Chavez, et se sont emparés des jouets et vêtements que celui-ci avait l'intention d'offrir à ses enfants pour les distribuer dans les rues.

Réactions

L'émeute de novembre dernier a profondément démoralisé les agents

et scientifiques affectés à la conservation de l'archipel des Galápagos qui, depuis cinq ans, travaillaient avec des intervenants locaux à la conduite d'études et à la définition d'un système de zonage maritime.

Ancien chef de la division de la recherche et de la conservation marine à la Station de recherche Charles Darwin, notamment pendant l'élaboration du zonage précité, Rodrigo Bustamante impute toute cette violence à un certain nombre de facteurs. Il a exposé le fruit de sa réflexion personnelle quant aux raisons et aux solutions possibles dans un essai dont des extraits sont reproduits ci-contre.

Pour sa part, Jerry Wellington, biologiste et spécialiste des coraux à l'Université de Houston (États-Unis d'Amérique), qui participe à la planification du programme de conservation des ressources marines des Galápagos depuis 1970, déclare que les épisodes de violence dont les gardiens du Parc national ont été victimes ont de fait débuté il y a des décennies. Il avait néanmoins espéré qu'une page avait été tournée avec les récents efforts de gestion participative. "J'étais plein d'espoir, il y a encore six mois. Tout d'un coup, tout s'est écroulé", dit-il.

Au dernier recensement, il y a deux ans, les îles Galápagos comptaient 16 000 habitants. Bien que ce chiffre soit généralement jugé inférieur à la réalité, compte tenu de la récente immigration suscitée par l'attrait lucratif de la pêche, l'archipel demeure relativement peu peuplé, ce qui contribue à la difficulté d'y faire appliquer la Loi, constate M. Wellington. "Le droit a peu de poids dans les îles, dit-il, parce que la police est étroitement liée à la population. Tous les habitants de l'archipel sont plus ou moins parents. Il est donc difficile de punir votre oncle ou votre grand-père". C'est pourquoi, à son avis, les émeutes de la mi-novembre ont duré plusieurs jours et ont nécessité l'intervention de l'armée.

De son côté, Roberto Troya, directeur du programme équatorien de la conservation de la nature, a indiqué que le gouvernement équatorien ne montre pas beaucoup d'empressement à faire appliquer la Loi spéciale sur les Galápagos. Par ce fait, les habitants de l'archipel n'ont pas de raison de craindre des interventions gouvernementales.

M. Troya a ajouté que si l'on voulait éviter la répétition de telles scènes de violence, il importait d'intégrer des représentants locaux dans l'industrie du tourisme, de manière à proposer de nouvelles sources de revenus aux

Facteurs qui ont conduit aux actes de violence aux Galápagos

Comment expliquer les conflits qui ont éclaté en novembre aux îles Galápagos? Ancien chef de la Division de la recherche et de la conservation marine, à la Station de recherche Charles Darwin, Rodrigo Bustamante est d'avis que la réponse à cette question est complexe. Dans un essai où il fait part de ses réflexions, M. Bustamante décrit les principaux facteurs qui ont engendré ces affrontements. Nous citons, avec la permission de l'auteur, un extrait de cet essai.

"Premièrement, le principe de gestion participative exige le respect absolu des décisions adoptées à la faveur de ce mécanisme. Il y a donc lieu de faire appliquer la loi, ce qui, dans le cas des Galápagos, n'a pas été fait. Ce laxisme a contribué à renforcer chez les pêcheurs (et certains politiciens de l'archipel) l'impression que la mobilisation des masses pour exercer des pressions et faire appel à la violence est une façon acceptable de parvenir à leurs fins.

Deuxièmement, la fermeture de la saison de pêche au homard a fourni à certains groupes de pêcheurs une "bonne" excuse pour contester auprès des autorités locales d'autres restrictions récemment imposées en vue de réduire les incidences croissantes d'activités de pêche non réglementées sur les espèces marines, restrictions visant notamment à interdire l'utilisation des palangres et toute forme de pêche au requin (interdiction ou restriction de pêche de toutes les espèces, jusqu'à ce que les négociations en cours aboutissent et que les études techniques en la matière soient achevées).

Troisièmement, les pêcheurs et collectivités de pêche des Galápagos ne pensent pas et ne se comportent pas tous de la même façon. La majorité des pêcheurs les plus agressifs et les plus activistes sont les nouveaux venus, aux Galápagos, depuis un à cinq ans, attirés là par "l'Eldorado" que représentent les holothuries et les requins, sans but à long terme ni d'intérêt pour la conservation des espèces et leur développement durable. Certains sont plus anciens dans le métier et dirigent une entreprise importante, d'autres sont des commerçants de produits de la mer sans scrupules, rusés mais à courte vue et des dirigeants locaux qui font de l'influence des décideurs et de leur opposition aux mesures de gestion et de conservation leur programme politique, en dépeignant les autorités comme des "oppresseurs" des pauvres collectivités de pêcheurs (le tout dans l'espoir, bien sûr, que cette attitude leur vaudra les votes des intéressés à la prochaine élection!).

Quatrièmement, en dépit des progrès réalisés en matière de conservation aux Galápagos, demeurent quelques questions non résolues qui revêtent une importance cruciale pour le succès à long terme des efforts de protection des espèces marines. La plus importante de ces questions est l'absence d'une réglementation précise de la pêche artisanale pratiquée à l'intérieur de la Réserve marine des Galápagos, réglementation attendue depuis 1998. En raison de sa lenteur même, le processus de gestion participative n'a pas réussi jusqu'à présent à contingenter le nombre de bateaux de pêche et de pêcheurs, ni à définir les caractéristiques techniques et les dimensions de ces bateaux et de leurs engins de pêche. Ces définitions continuent d'être l'objet d'évaluations et de négociations. »

[NB : L'essai complet de Rodrigo Bustamante sur le sujet peut être consulté sur Internet, à http://depts.washington.edu/mpanews/bustamante.htm]

habitants. À cet égard, il convient de mentionner que le plan de zonage maritime prévoit le développement d'autres sources de revenus, notamment par l'octroi, à titre préférentiel aux pêcheurs des Galápagos, d'autorisations d'exercer des activités de tourisme nautique.

Renseignements

Rodrigo Bustamante, Tropical and Pelagic Ecosystems Program, CSIRO Marine Research, Cleveland 4163, Queensland, Australie. Tél. : +61 7 38267310; mél. : rodrigo.bustamante@marine.csiro.au

Jerry Wellington, Department of Biology and Biochemistry, Université de Houston, Houston, TX 77204, USA. Tél. : +1 713 7432649; mél. : wellington@uh.edu

Roberto Troya, Programa Ecuador, Unidad Tecnica Regional, The Nature Conservancy, Équateur. Mél. : rotroya@q.tnc.org.ec

(Source : *MPA News*, Vol. 2, No 6, déc./janv. 2000-2001)

Que faire pour prévenir de futurs affrontements ?

Dans son essai, M. Bustamante décrit plusieurs mesures qu'il juge nécessaires pour mettre un terme aux conflits entre pêcheurs et gestionnaires des Galápagos. Avec la permission de l'auteur, nous reproduisons ces mesures ci-après :

- Renforcer et consolider le processus de gestion participative, en redoublant d'efforts pour faire intervenir toutes les parties prenantes et créer une véritable communication dans les deux sens entre la base et les décideurs en matière de gestion et de conservation des ressources marines.
- Aider les autorités équatoriennes à édicter et à faire appliquer une réglementation spéciale de la pêche et de sa pratique à l'intérieur de la Réserve marine.
- Promouvoir et développer la recherche naissante et faciliter la compréhension des moteurs économiques et sociaux influant sur les efforts de conservation, dans le but d'incorporer les facteurs déterminants dans un modèle intégré du développement des conditions de vie guidé par des objectifs visant à la protection et la conservation des îles Galápagos.
- Étendre les campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'importance des ressources marines aux quatre îles habitées de l'archipel, en accordant une attention toute particulière aux dirigeants et politiciens locaux, en vue d'établir une vision commune de la conservation à long terme.
- Lancer auprès de tous les pêcheurs une vaste campagne d'information destinée à leur faire comprendre que l'augmentation des effectifs des coopératives de pêche ne sert nullement leur intérêt mais uniquement celui des dirigeants qui voient ainsi leur pouvoir s'étendre.
- Améliorer la gestion des pêcheries et des entreprises de pêche indépendantes concentrant leurs activités sur une seule espèce marine en se fondant sur une approche démographique éclairée prenant en compte des paramètres économiques et sociaux et, parallèlement, commencer à appliquer une approche de la pêche diversifiée pour comprendre les conséquences de la pêche sur d'autres composantes de l'écosystème marin.
- Accroître la protection et la surveillance des réserves où la pêche est interdite, en prenant conscience que c'est le plus important outil de gestion de conservation de la biodiversité marine des Galápagos.

[NB : L'essai de R. Bustamante figure dans son intégralité sur le Web à l'adresse : http://depts.washington.edu/mpanews/bustamante.htm

MANGEZ DU POISSON !

Les cardiologues savent depuis longtemps que la consommation de poisson est un bon moyen de se protéger contre les accidents cardiaques. Ce qu'ils ignorent, c'est pourquoi il en est ainsi. Pendant des années, ils ont cru qu'il s'agissait d'une simple question de substitution d'aliments : les personnes qui remplacent la viande rouge par du poisson réduisent naturellement leur absorption de graisses saturées, graisses que l'organisme transforme aisément en plaques athéromateuses. L'amélioration des connaissances sur le sujet au cours des trente dernières années donne néanmoins à penser que la chair de poisson possède des caractéristiques bien spéciales. En particulier, elle renferme des acides gras oméga-3, nutriments surtout abondants chez certaines espèces comme la sardine, le saumon et le maquereau et qui semblent favoriser le

fonctionnement du système cardio-vasculaire.

Convaincue des bienfaits de la consommation de poisson pour la santé humaine, *l'American Heart Association* (AHA - Association américaine de cardiologie) a publié de nouvelles recommandations diététiques où, pour la première fois, elle préconise l'ingestion de deux portions de 90 grammes de poisson gras par semaine. Le groupe d'experts de l'Association a toutefois refusé de se prononcer sur le bien-fondé de consommer seuls des oméga-3, sous forme de pilules, pour obtenir la même protection. Estimant qu'il est peut-être trop facile d'en ingérer ainsi plus que nécessaire, ces experts ont dit craindre qu'une surconsommation de ces acides gras n'entraîne de graves effets secondaires, dont des hémorragies internes.

C'est maintenant au tour de la *Food and Drug Administration* (FDA - Administration des aliments et drogues des États-Unis d'Amérique) de se pencher sur la question. En conséquence d'une action en justice intentée par des défenseurs des médecines douces, la FDA devrait décider très bientôt si les fabricants de pilules oméga-3 et d'huiles de poisson peuvent faire valoir dans leurs réclames publicitaires les bienfaits de leurs produits pour le cœur. Si la FDA y souscrit, les pilules d'oméga-3 s'ajouteront à une liste de nutriments auxquels on reconnaît des bienfaits analogues pour la santé, notamment le psyllium, le soja et l'avoine complète. La FDA a bien pris soin de ne pas laisser filtrer d'indices sur sa position dans ce dossier, mais les délibérations du tribunal laissent néanmoins présumer du verdict qu'elle rendra.

Tout d'abord, quelques explications. Les acides gras oméga-3 appartiennent à un groupe de composés que l'on associe généralement aux graisses poly-insaturées (les acides gras oméga-6 forment l'autre grand groupe de corps gras poly-insaturés). Ces graisses constituent la matière première d'une foule de structures essentielles du corps humain, depuis les cellules du cerveau jusqu'aux molécules qui interviennent dans différents mécanismes physiologiques, comme les inflammations, la tension artérielle et la coagulation du sang. Puisque le corps humain ne peut fabriquer les oméga-3 dont il a besoin, l'homme doit trouver ceux-ci dans la nourriture qu'il absorbe, principalement dans le poisson mais aussi dans des aliments d'origine végétale comme le lin, le soja et les noix. De fait, dans nombre de pays européens, on ajoute divers acides gras oméga-3 dans l'alimentation des nourrissons.

Qu'en dit la science ? Les premières études scientifiques sur la question constataient simplement que les populations qui consomment traditionnellement beaucoup de poisson, par exemple les Inuits du Groenland, les Inuits du nord-ouest de l'Amérique et les Japonais, étaient moins sujettes aux cardiopathies. Des analyses en laboratoire ont ensuite démontré que les acides gras oméga-3 réduisent les risques de formation de caillots dans le sang, l'un des facteurs les plus courants d'accidents cardiaques. En effet, ces acides contribuent non seulement à abaisser le taux de triglycérides, autre composé graisseux que l'on associe aux cardiopathies, mais aussi à atténuer l'arythmie cardiaque. Certes, toutes ces études ont fourni des preuves circonstancielles convaincantes, mais encore insuffisantes pour statuer sur le bienfait indéniable des oméga-3 pour la santé.

Ces faits ont néanmoins commencé de peser dans la balance, l'an dernier, avec la publication dans la revue scientifique britannique *Lancet* d'un compte rendu de l'une des études les plus importantes et les plus rigoureuses sur le sujet. Des médecins italiens ont réparti au hasard en quatre groupes 11 000 patients ayant été victimes d'un accident cardiaque. Tous les patients ont reçu le traitement médical habituel, mais certains ont pris en plus quotidiennement une capsule d'huile de poisson tandis que d'autres ont reçu un supplément quotidien de 300 mg de vitamine E, un supplément quotidien de vitamine E et d'huile de poisson, ou simplement un placebo. Au bout de deux ans, seuls les patients à qui le supplément quotidien d'huile de poisson avait été administré avaient réduit leur risque de décès d'une seconde crise cardiaque et ce, dans une proportion moyenne de 17 %. Aucun effet de cet ordre n'a été constaté chez les patients traités à la vitamine E.

Pour de nombreux chercheurs, c'est là une solide preuve de l'efficacité de l'huile de poisson. "Je ne vois vraiment pas comment on pourrait nier le bienfait de ces suppléments pour la santé", a affirmé le Dr William Cooper, professeur d'endocrinologie à l'*Oregon Health Sciences University* (Faculté de médecine de l'Oregon), située à Portland. "Si ce devait malgré tout être le cas, je suis convaincu que des poursuites seront intentées."

Il reste que d'importantes questions demeurent encore sans réponse. S'il est vrai que les acides gras oméga-3 réduisent le taux de triglycérides dans le sang, ils ont par ailleurs tendance à élever le taux de lipoprotéine de basse densité (LDL), que l'on appelle communément le "mauvais cholestérol". Personne ne sait encore si l'homme y gagne au change. Les femmes enceintes, notamment, devraient être prudentes en ce qui concerne les suppléments d'huile de poisson. La consommation d'huile de foie de morue, par exemple, peut entraîner une surdose de vitamine A, qui peut à son tour conduire à des anomalies congénitales. Certains nutritionnistes soutiennent que les acides gras oméga-6, que l'on trouve

Proportions d'acides gras oméga-3
(en grammes par 100 g de poisson cru)

Sardines (dans leur huile)	21,1
Maquereau de l'Atlantique	2,5
Hareng	1,7
Truite grise (mais non la truite arc-en-ciel ni l'omble de fontaine)	1,6
Saumon	1,2
Bar d'Amérique	0,8
Thon	0,5
Flétan du Pacifique	0,4
Barbu d'Amérique	0,3
Crevettes	0,3
Crabe dormeur	0,3
Espadon	0,2
Vivaneau rouge	0,2
Sole commune	0,1

dans l'huile de maïs et de nombreuses autres huiles végétales, peuvent limiter les bienfaits pour la santé des oméga-3. Mais ici encore, les preuves manquent. "Il faudra encore faire de nombreuses recherches avant de pouvoir déterminer la dose minimale d'acides oméga-3 dont le corps humain a besoin et de cerner l'importance du ratio entre les acides oméga-3 et oméga-6", indique Alice Lichtenstein, professeur de nutrition à la *Tufts University School of Medicine* (École de médecine de l'Université Tufts).

Une chose cependant est claire. Qu'on les consomme sous forme de capsules, d'huiles ou de poisson, les acides gras oméga-3 ne constituent pas une panacée. Il importe avant tout d'adopter un régime alimentaire équilibré, un régime plus faible en calories et en matières grasses que celui de la plupart des Américains à l'heure actuelle, à défaut de quoi...

(Source : © 2000 Time Inc. Reproduction autorisée.)

■ L'ALGUE, L'INTÉRÊT NUTRITIONNEL

Les algues puisent dans la mer une richesse incomparable d'éléments minéraux, qui peuvent représenter jusqu'à 36% de la masse sèche.

Cette fraction minérale offre une grande diversité : macro éléments comme le Sodium, Calcium, Magnésium, Potassium, Chlore, Soufre, Phosphore, mais également oligo-éléments essentiels à risque de carence tels que l'Iode, le Fer, le Zinc, le Cuivre, le Sélénium, le Molybdène, ainsi que bien d'autres éléments comme le Fluor, le Manganèse, le Bore, le Nickel, le Cobalt.

Parmi tous ces éléments, deux sont d'un intérêt particulier : l'Iode et le Calcium, tous deux faisant l'objet de carence importantes au sein de la population mondiale.

Concernant l'iode, les championnes toutes catégories sont les algues brunes avec les laminaires (1500 à 8000 ppm sur sec) et les fucales (500 à 1000 ppm sur sec). Sauf exception, les teneurs dans les algues rouges et vertes sont plus modestes (100 à 300 ppm sur sec) mais restent importantes face aux sources "classisques".

Les implications nutritionnelles sont immédiates: pour un adulte, l'apport conseillé (150 µg/jour) peut être couvert par des quantités très faibles. L'intérêt de l'algue comme apport occasionnel dans l'alimentation ou comme ingrédient de supplémentation est alors évident.

Les algues constituent une des sources végétales de Calcium les plus importantes avec des teneurs pouvant atteindre 7% du sec chez les macroalgues et jusqu'à 25 à 34% dans l'algue calcaire lithothamne.

La teneur en portéines des algues marines est variable. Réduite dans les algues brunes (5-11% du sec), comparable, quantitativement, à celle des légumineuses (30-40% du sec) dans certaines espèces d'algues rouges. Les algues vertes, encore peu valorisées, présentent également un contenu protéique non négligeable (jusqu'à 20% du sec). La microalgue Spiruline, elle, est bien connue pour ses teneurs très élevées (70% du sec).

L'ensemble des vitamines est représenté dans les algues et consitute un cocktail riche. Les principales sont la Provitamine A sous la fome de b et d'a-Carotène (algues rouges et brunes, à des teneurs de 2 à 17 mg / 100 g sec), en Vitamine C (brunes et vertes, à des taux entre 50 et 300 mg/100 g sec, équivalent à la tomate), et Vitamine E (brunes). Les vitamines du groupe B sont généralement bien représentées. Originalité, la vitamine B12 est présente, contrairement aux plantes terrestres.

La teneur lipidique des algues est très faibles (1 à 5% de la matière sèche). Les lipides algaux présentent une proportion en acides gras essentiels supérieure à celle des végétaux terrestres.

Les algues vertes, dont la composition en acides gras est la plus proche de celle des végétaux supérieurs, ont une teneur beaucoup plus élevée en acide oléique (C 18 : 1) et en acide alpha-linoléique (w3 – C18 : 3), ce dernier étant avec l'acide linoléique indispensable à l'homme.

Les algues rouges contiennent des taux élevés d'acides gras polyinsaturés à 20 carbones (le fameux EPA (w3 – C20 : 5) en particulier), ce qui est remarquable car ces acides gras sont rencontrés essentiellement chez l'animal. L'acide arachidonique (w6 – C20 : 4) est également bien représenté. Les acides gras polyinsaturés à 18 carbones (linolénique ou linoléique) sont également présents.

Chez les algues brunes, la distribution des acides gras est assez comparable, avec une concentration en acide linolénique plus élevée.

Le contenu total en fibres alimentaires est important chez les algues (de 32% à 50% du sec).

Parmi les fibres insolubles, on trouve une faible fraction cellulosique et de l'amidon floridéen, notamment chez les algues rouges. Les fibres insolubles sont associées classiquement à des effets sur la diminution du temps de transit au niveau du côlon.

La fraction de fibres soluble représente de 51% à 56% des fibres totales chez les algues vertes (ulvanes) et rouges (agars, carraghénanes et xylanes) de 67 à 87 % chez les algues brunes (laminaranes, alginates et fucanes).

Les fibres solubles sont généralement associées à des comportements d'hydratation (absorption, rétention, gonflement) qui influencent le transit du bol alimentaire dans l'estomac et l'intestin grêle, et qui peuvent avoir des effets hypocholestérolémiant et hypoglycémiant.

Face aux bactéries intestinales humaines, les agars, carraghénanes, ulvanes et fucanes sont très peu dégradés; les xylanes et laminaranes sont dégradés entièrement et rapidement, avec production importante d'acides gras à courte chaîne; les

alginates, eux, sont partiellement dégradés. Les oligomères ainsi produits ont démontré des effets bifidogènes in vitro et in vivo chez le rat, ouvrant le champ à des applications prébiotiques.

(Source : *Algo Rythme*, n° 51, 3ème trimestre 2000)

Zoom sur le Japon

Le Japon est à la fois le premier producteur, le premier importateur et le premier consommateur de produits de la mer. Les dépenses annuelles en produits de la mer ont totalisé 36 425 yens/habitant en 1998.

En 1998, la production totale d'algues s'y est élevée à 623 286 tonnes fraîches réparties entre les différents types d'algues.

Il semblerait que l'on ait atteint un plateau dans la production d'algues depuis les années 1980, tandis que 1988 reste l'année de la plus forte production.

Le Japon est aujourd'hui le premier importateur d'algues alors que la Corée est le premier exportateur avec pour principal client le Japon.

En 1998, les importations s'élèvent à un total de 71800 tonnes de matière fraîche pour une valeur supérieure à 150 millions USD. Elles se répartissent en 40900 tonnes d'*Undaria* en provenance de Chine et de Corée (valeur 65,3 millions USD) et le reste composé d'autres algues (valeur 38 millions USD).

Les exportations quant à elles s'élèvent à 1214 tonnes d'algues diverses: algues valorisables non transformées, **Kombu** séché et **yakinori-ajitsuke nori** (valeur 11,892 millions USD) et 59,1 millions de feuilles de *Porphyra* séché (**Nori**) (valeur de 4,6 millions USD). Il est à noter que l'export et destiné majoritairement aux USA et à Taiwan.

Tour d'horizon

Le débouché le plus important de l'algue au Japon se situe dans l'alimentation humaine. Quelques 21 espèces d'algues sont quotidiennement utilisées pour la préparation des repas au Japon. Les japonais consomment par habitant en moyenne 4 kg d'algues par an. Il existe aussi une industrie des phycocolloïdes autour des 3 classiques que sont l'agar, l'alginate et le carraghénane.

L'industrie de l'agar est née au Japon il y a plus de 400 ans, dans les zones montagneuses où durant les hivers froids l'agar pouvait se gélifier. Après avoir été dans les années 70 le premier pays producteur d'agar, le Japon aujourd'hui importe la matière première *Gracilaria* et *Gelidium* du Chili mais aussi d'Afrique du Sud pour une production annuelle de 1000 à 1500 tonnes en 1994.

L'extraction des alginates au Japon se fait à partir d'*Ecklonia* et de *Durvillea* (importées du Chili et d'Afrique du Sud). L'alginate extrait est de grande qualité et est utilisé pour des applications spécifiques de type biotechnologique. De plus, l'utilisation de *Laminaria* spp. pour le **Kombu** a nécessité l'importation d'une autre matière première pour les extractions d'alginate. Ce qui a pour résultat un prix élevé du produit fini. La production globale serait de 1000 à 1500 tonnes par an (chiffre de 1994).

L'industrie des carraghénanes est principalement basée sur l'importation directe (1718 tonnes en 1994). Des carraghénophytes sont également importés de fermes aquacoles du sud est asiatique (*Eucheuma*/*Kappaphycus*) et de populations naturelles du sud et du nord de l'Amérique et d'Europe (*Chondrus*/*Gigartina*).

La culture d'algues au Japon

L'algoculture est très développée au Japon en zone littorale. Les principales espèces cultivées au Japon sont le *Porphyra* (**Nori**), la *Laminaria* (**Kombu**) et l'*Undaria* (**Wakamé**). Elles représentent à elles seules plus de 98% de la production globale d'algues du Japon depuis 1984. Le reste étant constitué de petites cultures traditionnelles (*Monosotroma*, *Enteromorpha*, *Cladosiphon*) ou expérimentale (*Meristotheca*, *Grateloupia*) et de récolte sur les peuplements naturels.

Le Nori

Le **Nori** est une aliment traditionnel qui peut être utilisé par exemple pour les roulés de riz et dont la culture a beaucoup prospéré au siècle dernier. Après la découverte de la phase estivale du cycle de reproduction par le Dr Kathleen Drew-Baker (découverte fêtée le 14 avril de chaque année depuis 1963), le travail est devenu plus confortable et mieux rémunéré à tel point qu'il n'y a plus d'importation depuis 1976. La culture du *Porphyra* représente le sous-secteur de l'aquaculture japonaise le plus important avec 16 800 personnes employées. En 1998, la production représentait 10 326 millions de feuilles de **Nori**, équivalant à 396 615 tonnes de matière fraîche.

Le Kombu

Première algue commercialisée au Japon, le **Kombu** est un produit "tout usage" mais la préparation la plus fréquente est la soupe de soja au **kombu**.

Les populations naturelles constituent encore une part importante de la production. Plusieurs espèces du genre *Laminaria* sont utilisées dans l'alimentation japonaise. *Laminaria japonica* représente la part la plus importante de la production du **Kombu** avec 141 875 tonnes de matière première en 1998.

Le Wakamé

L'histoire de la culture japonaise de *Undaria pinnatifida* est relativement récente et le **Wakamé** est servi comme un met de luxe au Japon et en Corée. C'est un aliment très apprécié dans la soupe de soja ou préparé en salade. La matière première produite (73 508 tonnes) est insuffisante pour satisfaire le marché japonais du **Wakamé**.

Perspective et développement

Depuis quelques années, le monde industriel cherche à rajeunir l'image de marque des produits en en créant

de nouveaux afin de relancer la consommation.

Un pari plutôt réussi si on en croit l'évolution sur près de 50 ans du marché de l'algue au Japon, d'autant plus que les exportations augmentent aussi avec un accroissement similaire sur la même période. Les problèmes que pourraient rencontrer le marché de l'algue seraient plutôt d'ordre organisationnel en raison des conflits fréquents qui existent entre les nombreux acteurs de la filière. La pollution des eaux côtières constitue cependant la menace la plus sérieuse sur l'avenir des productions locales.

(Source : *Algo Rythme*, n° 51, 3ème trimestre 2000)

LA COMMISSION EUROPÉENNE ADOPTE UNE COMMUNICATION SUR LES PÊCHERIES ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

La Commission européenne a approuvé une Communication concernant la politique européenne de coopération au développement dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cette Communication souligne l'importance de ce secteur pour de nombreux pays en développement et décrit comment l'action de l'Union européenne dans ce domaine peut contribuer à la gestion durable et à la valorisation des ressources aquatiques au profit des populations les plus déshéritées des pays en développement, afin d'alléger leur pauvreté. La réduction de la pauvreté constitue l'objectif central des activités menées par l'Union européenne en faveur du développement.*

L'adoption de cette Communication s'inscrit également dans l'engagement de la Commission européenne d'améliorer la cohérence entre la politique de développement et les autres politiques communautaires, telles que celles concernant la pêche et le commerce. Le membre de la Commission européenne chargé de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, M. Poul Nielson, a déclaré "Au moment où l'Union européenne revoit l'ensemble de sa politique d'aide au développement, la Commission souhaite lancer une étude de fond de ce secteur qui revêt une importance économique et sociale cruciale, tant pour l'Europe que pour les pays en développement. Cette Communication apporte une contribution à cette étude en proposant l'adoption d'un certain nombre de lignes directrices concernant les questions de développement, de commerce, de société et d'environnement entourant la pêche."

Le secteur de la pêche est primordial pour les populations des pays en développement. Le texte de la Communication souligne cette importance : contribution vitale à la sécurité alimentaire; répercussion majeure sur l'emploi; participation substantielle au commerce mondial puisque 50 à 60 pour cent du poisson commercialisé dans le cadre d'échanges internationaux proviennent de pays en développement. Cependant, dans les pays en développement, les communautés les plus pauvres, qui sont fortement tributaires de la pêche, sont de plus en plus exposées au risque de voir s'amenuiser les ressources des océans, mers, lacs et cours d'eau. Globalement, au niveau mondial, les activités de pêche ont atteint, voire dépassé, le niveau maximal d'exploitation. La poursuite de cette tendance pourrait, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires, aggraver la situation économique, sociale et écologique de quelques-uns des pays les moins avancés.

La Commission européenne rappelle par cette Communication les engagements internationaux que l'UE a déjà pris sur ce thème, dans la ligne de sa politique de coopération au développement et du volet externe de sa politique commune de la pêche : le droit de pêcher implique l'obligation de le faire de manière responsable; les communautés locales qui vivent de la pêche doivent être responsabilisées; et l'importance de l'apport de la pêche artisanale à la création d'emplois et à la sécurité alimentaire doit être reconnue.

Pour mettre en œuvre de façon effective ces engagements, la Commission préconise des interventions sur trois plans :

- au niveau de la politique européenne de coopération, les activités, ciblées sur certains pays en développement partenaires, viseront : le renforcement du rôle des acteurs de la société civile concernés par la pêche et l'aquaculture; l'aide à la mise en place de politiques de gestion durable des ressources; et la promotion d'une coopération régionale et internationale à cet effet;

- au niveau des autres politiques européennes qui influent sur le développement des pêcheries dans les pays en développement (politique commune de la pêche, consommation, commerce, environnement, recherche), il conviendra d'assurer une plus grande cohérence avec l'objectif de la politique de développement pays par pays. Il s'agira concrètement de veiller à ce que ces différentes politiques favorisent, ou du moins n'entravent pas, l'amélioration des conditions de vie des communautés défavorisées qui dépendent de la pêche et de l'aquaculture;

- le dernier niveau d'intervention concerne la complémentarité des actions des États Membres et de celles de l'UE. Il était nécessaire de formuler un document d'en-

* Cf. COM (2000) 212, communication finale émanant de la Commission et concernant la politique de développement de la Communauté européenne; IP/2000/410 du 26 avril 2000.

semble traçant une vision commune de la pêche et de l'aquaculture dans le contexte du développement. La stratégie de coopération de la Communauté sera définie pays par pays, compte tenu des interventions positives de chaque partenaire.

Cette Communication facilite également la préparation de la revue de la politique commune de la pêche qui aura lieu en 2002. La Commission européenne entend ainsi attirer l'attention du Conseil et du Parlement sur les éléments de cette politique concernant le développement, qui ont un lien direct avec la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

(Source : UE)

CONFÉRENCE SUR LA PÊCHE DURABLE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Asie du Sud-Est compte 12 pour cent de la population mondiale. Conjuguée à la quête de profits économiques, la croissance démographique soutenue se traduit par une forte surexploitation des ressources halieutiques naturelles et une détérioration de l'environnement de cette région.

Ces conséquences néfastes mettent en péril la durabilité de la production halieutique. La contribution des produits de la pêche à la sécurité alimentaire des populations locales, à l'emploi, à la situation socio-économique, au commerce et à l'état de l'environnement des générations à venir entre pour beaucoup dans le bien-être et la bonne santé économique des pays de la région.

Il devient urgent de réévaluer les pratiques de pêche et les systèmes d'exploitation en vigueur et de préconiser l'établissement de politiques et de stratégies régionales appropriées, afin d'harmoniser les pratiques actuelles et de promouvoir le développement d'une pêche durable.

L'ANASE, de concert avec le SEAFDEC (Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est), a donc décidé d'organiser à Bangkok, en Thaïlande, en octobre 2001, la "Conférence ANASE-SEAFDEC sur la pêche durable pour la sécurité alimentaire au cours du nouveau millénaire - Du poisson pour la population".

Les participants à la conférence évalueront la situation, analyseront les problèmes et les contraintes et présenteront des stratégies qui faciliteront la formulation de résolutions visant à élaborer une optique commune de la gestion d'une pêche durable en Asie du Sud-Est et d'établir des objectifs communs. Experts techniques et décideurs politiques se réuniront dans le but d'unifier leurs efforts en faveur de la pratique d'une pêche durable en Asie du Sud-Est. L'ANASE organisera en même temps une Exposition du millénaire sur les pêches, d'une durée d'une semaine. Les exposants pourront y présenter les dernières techniques de pêche et de gestion de la pêche.

Objectifs et attentes de la conférence :

1. Appuyer les pratiques de pêche durable et reconnaître leur importance pour la sécurité alimentaire des pays de l'ANASE.

2. Créer des conditions propices à la coopération et à la concertation des efforts entre les pays membres de l'ANASE, afin de favoriser l'atteinte des buts servant la pérennité de la pêche.

3. Souligner l'importance de ce type de concertation pour agir en faveur du développement social, au profit, en particulier, des gens les plus démunis et des personnes socialement défavorisées de la région.

Résultats attendus

La conférence devrait se conclure par l'adoption d'une résolution sur la pêche et la sécurité alimentaire dans les pays de l'ANASE et d'un plan d'action en vue de la contribution de la pêche durable à la sécurité alimentaire dans la région de l'ANASE. La résolution et le plan d'action devraient définir le cadre des politiques nationales en la matière et se traduire en pratiques de pêche à suivre par les pays de la région.

Les actes de la conférence serviront également de documents d'orientation pour la formulation d'un projet-cadre : le programme quinquennal de contribution de la pêche durable à la sécurité alimentaire dans la région de l'ANASE. Tous les services du SEAFDEC appliqueront ce programme dans les divers pays de l'ANASE, de 2001 à 2005, en se référant aux principes établis lors de la conférence.

Pour de plus amples informations, s'adresser à :

The Conference Secretariat
P. O. Box 1046
Kasetsart Post Office
Bangkok, 10903, Thaïlande
Téléphone : +66 2 9406326~9
Télécopieur : +66 2 9406336
Mél. : secretariat@seafdec.org

PROGRAMME DE STAGES DE L'AFA ET DE LA CPS POUR LES PÊCHEURS OCÉANIENS

par Grant Carnie
Conseiller principal en formation
Australian Fisheries Academy
Port Adélaide, Australie

Un programme mixte de formation et de placement, conçu l'an dernier conjointement par la section Formation halieutique de la CPS et l'École australienne de formation halieutique (AFA), a été mis en œuvre en Australie en octobre 2000.

S'inspirant de l'excellent programme de stages proposé par l'AFA à de jeunes équipages de pêche australiens, ce programme pilote doit permettre à six pêcheurs océaniens d'accroître leurs connaissances et d'acquérir de l'expérience dans le secteur australien de la pêche. Après avoir reçu une formation spécialisée aux établissements de Port Adélaïde et de Port Lincoln de l'AFA, les stagiaires embarquent sur des bateaux de pêche australiens pratiquant une pêche semblable à celle à laquelle ils se livrent dans leur pays.

Les stagiaires venus des Tonga, de Papouasie Nouvelle-Guinée, de Yap (États fédérés de Micronésie) et des Îles Salomon pratiquent la pêche thonière à la palangre et à la senne dans leurs pays d'origine et la pêche à la crevette pour les Papous. Arrivés à Adélaïde au début d'octobre, pendant une vague de froid inhabituelle, et après avoir posé leur sac dans leur chambre près de la *Fort Largs Police Academy*, leur première escale a été dans un magasin pour acheter des vêtements plus chauds.

Les stagiaires ont passé deux semaines à Port Adélaïde pour se former à diverses techniques - fabrication de cordages, de câbles et de filets, manœuvre des bateaux - et transmissions radio pour obtenir le brevet d'opérateur radio décerné par l'organisme australien de réglementation des communications.

Le programme s'est poursuivi à la mi-octobre à l'AFA situé sur le front de mer du port de pêche de Port Lincoln, un des plus grands ports de pêche australiens et certainement le plus diversifié. Port d'attache de la florissante flottille de pêche du thon rouge du Sud et site de la pisciculture du thon, Port Lincoln abrite des bateaux de pêche de la crevette, du homard, de la sardine et du crabe, ainsi que des chalutiers. On y pratique aussi la pêche de l'ormeau et l'on y trouve une aquaculture en pleine expansion de l'huître, de la moule, de la coquille St-Jacques, de la sériole, du saumon des dieux et du lutjan.

Les stagiaires habitaient dans des appartements de la marina, à cinq minutes de marche de l'établissement. Le paysage n'était sans doute pas aussi beau et paisible que celui de leur île, mais les stagiaires ont néanmoins estimé qu'il y avait pire que vivre durant deux semaines dans un appartement du front de mer.

Après une première visite des flottilles de pêche locales, des usines de traitement des poissons et fruits de mer et des entreprises aquacoles, les stagiaires ont entamé la seconde moitié de leur formation théorique.

Des formateurs de l'AFA leur ont décrit les méthodes de pêche employées en Australie et, en particulier, pour les pêches semblables à celles que les stagiaires pratiquent dans leur propre pays, notamment la fabrication des engins de pêche et la recherche du poisson à l'aide d'appareils électroniques. Les stagiaires retrouvèrent ensuite un groupe

Grant Carnie

Junior Delaiverata, des Îles Salomon, à la barre, pour un exercice de pilotage

Grant Carnie

Ignatius Falmed, de Yap, ainsi que Kami Hulape et William Tewaii, de Papouasie Nouvelle-Guinée, manœuvrant avec adresse à Port Adelaïde

d'élèves australiens pour suivre le cours des règles de sécurité en mer et à bord des bateaux et une initiation à la manipulation des produits de la mer. Les deux groupes se sont bien mélangés et les stagiaires océaniens plus expérimentés ont pu aider les Australiens tout nouveaux dans ce métier.

La formation théorique s'est terminée le 2 novembre, à Port Lincoln, par une cérémonie de remise de diplômes aux stagiaires océaniens et aux apprentis-pêcheurs australiens de l'année précédente. Après avoir reçu leur diplôme du directeur de l'École australienne de formation halieutique, Martin Payne, et du député local, Mme Liz Penfold, les stagiaires ont fêté la fin de la première partie de leur stage avec les capitaines, les équipages, les représentants des pêcheries et le personnel de l'AFA.

Les stagiaires se sont dispersés le lendemain pour rejoindre des bateaux de pêche ancrés dans diverses régions de l'Australie, qui est parti à la pêche thonière à la palangre avec la *Great Barrier Reef Tuna Company*, à Cairns, en Australie du Nord, ou avec deux exploitants privés d'Ulladulla, en Nouvelle-Galles du Sud, qui a embarqué à bord d'un chalutier congélateur ultramoderne de Port Lincoln pour la pêche de la crevette; d'autres encore sont partis à la pêche à la senne de la bonite sur la côte est de l'Australie, à bord du *Maria Luisa*, propriété de *AFE Fisheries*, de Port Lincoln. Les stagiaires sont restés à bord du bateau auquel ils avaient été affectés jusqu'à leur départ de l'Australie, fin décembre, juste à temps pour fêter Noël en famille.

Nous espérons que la réussite de ce programme pilote qui a comblé et dépassé toutes les attentes jettera les bases d'un partenariat durable entre l'AFA et la CPS, pour l'organisation à intervalles réguliers de stages de ce type. L'AusAID étudie actuellement une proposition relative à la poursuite de ce programme et toutes les parties intéressées espèrent que le financement futur du programme sera approuvé.

Le succès de ce programme est le fruit des efforts de tous les intervenants, entre autres du personnel de la CPS et de l'École australienne de formation halieutique, des employeurs hôtes et, surtout, des stagiaires océaniens qui y ont pris part. Leur enthousiasme, leur intérêt et leur désir d'acquérir de nouvelles compétences sont tout à leur honneur, à celui de leurs employeurs et de leur pays d'origine. Nous avons tous eu beaucoup de plaisir à être avec eux et ils laisseront un souvenir impérissable dans l'esprit de tous ceux qui les ont côtoyés.

Grant Carnie

Exercice de navigation à l'AFA à Port Adélaïde

Grant Carnie

Des stagiaires dans la salle de classe de l'AFA à Port Adélaïde, avec Hagen Stehr, Président du conseil de l'AFA et personnalité éminente du secteur de la pêche.

Grant Carnie

William Tewaii, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, reçoit son diplôme de Martin Payne, directeur de l'École australienne de formation halieutique

LE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE VISITE *FISH EXPO* À SEATTLE, WASHINGTON, USA

par Steve Beverly
Chargé du développement de la pêche
CPS, Nouméa
Nouvelle-Calédonie

Chaque année, le plus grand port de pêche commerciale d'Amérique, Seattle, dans l'État de Washington, aux États-Unis, accueille l'exposition *Seattle Fish Expo and WorkBoat Northwest*, organisée en partenariat par quatre grands éditeurs de la presse spécialisée : *National Fisherman*, *WorkBoat*, *Alaska Fisherman's Journal et Seafood Business*.

Steve Beverly, chargé du développement de la pêche, a visité l'exposition qui s'est tenue du 16 au 19 novembre 2000 au Washington *State Convention and Trade Center* et à laquelle ont participé plus de 600 exposants - constructeurs de bateaux, entreprises de transformation des produits de la mer, sociétés d'ingénierie et distributeurs d'équipement de pont, de systèmes de pêche, d'appareils électroniques et de matériel de sécurité.

En plus de l'exposition de produits, les trois journées du salon ont été animées par des conférences, des démonstrations et des cours. Le Gouverneur de l'Alaska, M. Tony Knowles, a fait un exposé sur la controverse qui entoure la fermeture, par son État, de la pêche au chalutier, afin de protéger l'otarie de Stellar.

Mme Penny Dalton, chef du Service national des pêches maritimes (NMFS), a aussi évoqué les poursuites intentées contre le Service par des ONG et des groupes écologistes qui souhaitent la fermeture de nombreuses pêcheries commerciales des États-Unis, notamment la pêche pélagique à la palangre. Une conférence sur les espèces de poissons grands migrateurs a réuni Me Peter Flournoy, avocat spécialisé dans le domaine de la pêche, M. Jim Cook (*Ocean Producers International*, Hawaii) et Mme Kate Wing (*Natural Resources Defense Council*).

Cette conférence a également abordé la question de la fermeture des pêches et du conflit entre les écologistes et les pêcheurs commerciaux. Le débat a abouti à la conclusion que tous les pêcheurs devaient se préparer à contrer les ONG et les groupes de protection de l'environnement en prenant l'initiative de chercher eux-mêmes des solutions aux problèmes des prises accessoires.

Autres conférences présentées pendant *Fish Expo* : les coopératives de pêcheurs, revoyez la motorisation de votre bateau, le financement d'un bateau, voici l'Alaska (diaporama), les petits trucs pour garder votre bateau à flot, l'art d'éviter les tempêtes, les cartes marines électroniques et accroître vos bénéfices. Au nombre des cours donnés durant *Fish Expo*, mentionnons le cours intensif de trois jours sur l'agrément HACCP, ainsi qu'un cours de secourisme et de réanimation cardio-respiratoire. L'exposition offrait surtout l'occasion de rencontrer des gens et d'en apprendre plus sur les nou-

Steve Beverly

velles techniques et les nouveaux produits actuellement proposés aux pêcheurs commerciaux.

Malgré les poursuites judiciaires en cours et la fermeture de certaines pêches, pêcheurs et fabricants d'équipements et d'engins de pêche montraient beaucoup d'empressement à voir et à présenter tout ce que l'on fait de mieux dans le domaine de la pêche commerciale. Il serait impossible de décrire tout ce que j'ai vu à cette exposition; je présenterai, toutefois, les derniers produits sortis qui m'ont paru les plus intéressants.

Un nouveau radeau de sauvetage, sans entretien et sans gonflage, qui tiendra trente ans

La société canadienne Ovatek inc. a conçu un radeau de sauvetage unique qui pourrait grandement améliorer la sécurité en mer. Ce radeau de sauvetage est rigide et n'exige aucun gonflage, à la différence de la plupart des radeaux. Fait de mousse recouverte de fibre de verre, on l'appelle le sandwich de mousse.

Il n'exige donc ni gonflage, ni inspection (les radeaux gonflables doivent être inspectés chaque année). Or, l'achat de radeaux gonflables comporte un inconvénient de taille dans pays insulaires du Pacifique : l'absence d'entreprise nationale en mesure de faire les inspections annuelles.

Les radeaux gonflables doivent donc être expédiés ailleurs pour leur visite d'entretien. De plus, comme ils sont gonflés à l'air comprimé et munis de trousses de détresse (fusées éclairantes et fumigènes), ils entrent dans la catégorie des marchandises dangereuses et ne peuvent être transportés par avion. Il faut donc prévoir un long délai pour leur entretien. Le bateau de pêche qui veut à la fois profiter des saisons de pêche et respecter les règles de sécurité devrait donc avoir deux radeaux gonflables : le premier révisé pendant l'été, le second pendant l'hiver. Cette solution fort coûteuse explique sans doute pourquoi les propriétaires de bateaux de pêche océaniens décident souvent de ne pas avoir de radeaux de sauvetage ou de ne pas faire entretenir ceux qu'ils possèdent. Le radeau Ovatek élimine ce problème car le seul entretien qu'il nécessite consiste à remplacer son équipement (trousses de détresse, nourriture et eau).

Outre le fait qu'il n'exige aucun entretien annuel, le radeau Ovatek comporte beaucoup d'autres avantages. Il est pour ainsi dire insubmersible, il se redresse par lui-même et assure un refuge sûr. On peut y monter quand on est encore sur le pont et il offre une protection contre l'hypothermie, les intempéries et le soleil.

Enfin, sa durée de vie prévue dépasse trente ans. Le radeau Ovatek est proposé en deux versions, pour quatre ou sept personnes. Son prix d'achat est légèrement supérieur à celui d'un radeau gonflable, mais il devrait revenir beaucoup moins cher à long terme, en raison de l'économie des frais d'entretien annuel.

Renseignements :

Ovatek, inc
2256 Industrielle
Bas-Caraquet (N.-B.)
E1W 5Z2 Canada
Téléphone : +1 506 7275039
Télécopieur : +1 506 7268005
Mél. : ovatek@nbnet.nb.ca
Site Web : www.ovatek.com

Un nouveau système de navigation crée automatiquement des cartes du fond marin

La société norvégienne Olex AS a mis au point un système topographique automatique du fond marin à partir des données fournies par le GPS et l'écho-sondeur. Les cartes montrent toutes les caractéristiques

Le radeau Ovatek existe en deux versions : pour quatre et sept personnes

du fond en deux et en trois dimensions. Le logiciel fonctionne aussi de pair avec les cartes bathymétriques électroniques et peut donc servir à tracer des routes. La disponibilité d'un enregistrement permanent de la topographie du fond marin serait manifestement précieuse pour les pêcheurs de fond et à la palangre, mais elle serait encore plus utile aux services des pêches qui ont des programmes permanents de déploiement de DCP. Le logiciel d'Olex serait une aide fantastique pour la recherche de sites favorables au mouillage de DCP.

Renseignements :

Olex AS
P. O. 1256 Pirsenteret
N-7462 Trondheim,
Norvège
Téléphone : +47 73546199
Télécopieur : +47 73545023
Mél. : olex@olex.no
Site Web : www.olex.no

Nouveau système de navigation intégré quatre-en-un (radar, GPS, traceur de route vidéo et écho-sondeur) dans un boîtier étanche

Une société japonaise de produits électroniques, connue aux États-Unis d'Amérique sous l'appellation Furuno USA, Inc. propose une gamme complète d'appareils électroniques de bord que les pêcheurs à la palangre apprécient depuis longtemps. Furuno vient de concevoir un système électronique intégré qui intéressera particulièrement les petites exploitations de pêche océaniennes : le premier système intégré quatre-en-un, appelé FRS1000A, B ou C (selon les spécifications du radar). Le FRS1000 réunit un radar, un GPS, un traceur et un écho-sondeur dans un boîtier étanche, avantage qui sera particulièrement apprécié dans les bateaux ayant une petite timonerie.

Au nombre des caractéristiques du FRS1000, mentionnons le radar à écran couleur en bande X de 24, 48 ou 64 nm; les fonctions GPS ou DGPS; le traceur vidéo avec cartes sur disquettes; un transducteur à 50 ou 200 kHz pour l'écho-sondeur; l'affichage simple ou combiné du radar, du traceur et de l'écho-sondeur; la superposition des images du radar et du traceur; la possibilité d'ajouter des fenêtres distinctes; et la télécommande.

Renseignements :

Furuno USA, Inc.
4400 NW Pacific Rim Blvd
Camas, Washington 98607-9408,
États-Unis d'Amérique
Téléphone : 1-360-8349300
Télécopieur : 1-360-8349400
Site Web : www.furuno.com

De nouveaux bâtonnets luminescents qui remplacent efficacement les bâtonnets chimiques pour la pêche à la palangre

Le fabricant d'engins de pêche à la palangre, Lindgren-Pitman, met sur le marché un bâtonnet luminescent révolutionnaire pour attirer l'espadon et le thon obèse. Le bâtonnet *Electralume*[MD] est proposé en cinq couleurs (turquoise, bleu, vert, blanc et rouge) et il remplace les bâtonnets chimiques employés de longue date pour la pêche à l'espadon.

Certes, on trouve sur le marché des feux électriques depuis longtemps. Toutefois, la grande différence entre ceux-ci et celui de Lindgren-Pitman vient du fait qu'au lieu d'utiliser une ampoule incandescente énergivore, chaque bâtonnet *Electralume* comprend deux diodes électroluminescentes (DEL) à faible consommation d'énergie.

Les ampoules incandescentes d'antan fonctionnaient bien, mais il fallait remplacer les piles après chaque nuit de pêche. L'*Electralume* peut produire une lumière brillante durant un maximum de trois semaines sans qu'il soit nécessaire de remplacer les piles.

Ainsi, un jeu de piles de format 2 AA durera pendant toute la sortie de pêche, voire pendant deux sorties. Le prix de ces feux est plus élevé que celui des bâtonnets chimiques, mais il sera vite amorti, parce qu'il n'est pas nécessaire d'en acheter d'autres. Il suffit de changer les piles.

Ces feux réutilisables offrent avant tout l'avantage de ne pas polluer le milieu marin. En effet, ce qui est contestable dans l'emploi de bâtons chimioluminescents pour la pêche, c'est que certains finissent dans la mer, où ils causent des dommages, entre autres la mort d'oiseaux marins qui les confondent avec des

Jean-Paul Gaudechoux

***L'Electralume*MD**

appâts et les avalent. Cela ne risque pas d'arriver avec les bâtonnets électriques.

Renseignements :

Lindgren-Pitman
2615 NE 5th Ave
Pompano Beach
Florida 33064
États-Unis d'Amérique
Téléphone : +1 954 9434243
Télécopieur : +1 954 9437877
Mél. : longline@gate.net
Site Web : www.lindgren-pitman.com

Un nouveau système pour éviter la corrosion des raccords de systèmes hydrauliques

La société canadienne Insulmatic a inventé un type de ruban adhésif destiné aux raccords de systèmes hydrauliques et autres sujets à la corrosion du fait de l'eau de mer et de l'air salin. Le nouveau ruban anticorrosion *PetroWrap*® est employé en association avec un autre ruban appelé *PetroWrap Overlap*, ce qui distingue le procédé d'Insulmatic des autres rubans anticorrosion.

Les bateaux de pêche utilisent depuis longtemps le ruban gras ou le ruban d'étamine imprégnée d'huile pour protéger les raccords de systèmes hydrauliques, les extrémités de tuyaux, les canalisations et les vannes. Toutefois, la graisse tend à se dégrader ou à rester sur les gants ou les vêtements des pêcheurs.

Le ruban finit par se décoller et l'eau de mer atteint les raccords et commence son action corrosive. Les pêcheurs ont déjà essayé d'éviter ce problème en recouvrant le ruban de graisse d'un ruban isolant ou d'un ruban adhésif entoilé. Le ruban ordinaire n'adhère pas au ruban de graisse, contrairement au ruban de recouvrement *PetroWrap Overlap*. Cette combinaison originale d'un ruban de graisse intérieur recouvert d'un ruban extérieur imperméable ayant la propriété d'adhérer au ruban de graisse assure des années de protection contre la corrosion causée par l'eau de mer.

Aux dires du fabricant, le ruban *PetroWrap* est imperméable à l'eau, au sel, aux alcalis et aux acides. Il protège les surfaces aussi bien rouillées que neuves et résiste à des températures de -40 ºC à 65 ºC. De plus, il ne se fendille pas, ne s'effrite pas et ne durcit pas. Il n'est ni toxique ni polluant et peut être appliqué sur des surfaces finies à la brosse métallique.

Renseignements :

Insulmatic
Marine Products Division
861 Derwent Way
Delta, BC, V3M 5R4 Canada
Téléphone : 1-604-8760777
Télécopieur : 1-604-8764749
Mél. : mario@insulmatic.com
Site Web : www.cansealant.com

Nouvel émerillon à bille et agrafe de sûreté

Hi-Liner Fishing Products, Inc, de Floride (États-Unis d'Amérique), qui fabrique les engins de pêche Hi-Catch, vient de concevoir un nouvel émerillon à agrafe. Destinés principalement à la pêche à la traîne, à la canne et au moulinet, les émerillons à agrafe se prêtent aussi à la pêche à la ligne à main ou à la pêche profonde.

Les émerillons à agrafe servent habituellement à attacher les leurres à des lignes traînantes et ont deux fonctions : relier deux éléments distincts de la ligne et permettre à celle-ci de tourner sans se tordre. L'émerillon à agrafe Hi-Catch se distingue par le mécanisme de verrouillage de l'agrafe qui le relie à une autre ligne.

L'agrafe de sûreté brevetée qui s'ouvre et se referme facilement d'une seule main, même avec des gants ou des mains mouillées, est le secret de cet émerillon.

Les autres types d'émerillons à agrafe, comme les attaches queue-de-cochon ou à mécanisme de verrouillage, sont également efficaces mais ne facilitent pas autant le changement rapide de leurre. Or, lorsque le poisson mord, il importe de pouvoir remplacer les appâts et les leurres le plus vite possible. L'émerillon à bille et à agrafe de sûreté devrait donner cette facilité aux adeptes de la pêche sportive et commerciale.

Renseignements :

Hi-Liner Fishing Products
P.O. Box 5225
Lighthouse Point,
Florida 33074
États-Unis d'Amérique
Téléphone : 1-954-7831320
Télécopieur : 1-954-9419323
Mél. : hiliner@hiliner.com
Site Web : www.hiliner.com

Nouveaux sites Web

Outre les sites Web mentionnés ci-dessus, d'autres participants à *Fish Expo* font largement appel à Internet pour leurs activités, entre autres les trois suivants.

www.fis.com

Le site *Web Fish Information & Services* diffuse des nouvelles et des informations pouvant intéresser toutes les entreprises de pêche commerciale, sous les rubriques suivantes : entreprises et informations classées par pays, les prix et la situation des marchés, le commerce, informations par espèces, dernières nouvelles, aquaculture, nouvelles techniques et nouveaux produits, et les galons et expositions dans le monde entier.

www.onlinemariner.com

Le site *Web Online Mariner* fournit des informations à ceux qui exercent un métier de la mer, dont les pêcheurs commerciaux, sur les sujets suivants : actualités, météo, droit de la mer, petites annonces et publications.

www.worldcatch.com

Worldcatch[MD] est un site Web unique qui propose une autre façon de vendre les produits de la mer. Les vendeurs y énumèrent leurs produits avec des prix fixes ou les mettre aux enchères. *Worldcatch* est en quelque sorte une criée virtuelle des poissons et fruits de mer. Outre un moyen simplifié d'acheter les produits de la mer, *Worldcatch* offre un service d'actualités, de rapports sur les marchés, ainsi qu'un forum de discussion sur des questions qui intéressent le secteur mondial des produits de la mer.

(Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique ne se porte garant d'aucun des produits ou services cités dans cet article.)

CLASSIFICATION DU THON AU SAMOA

par Michel Blanc
Conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques
CPS, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Le Service des pêches du Samoa a fait récemment une analyse des besoins de formation de la filière du thon. La formation des entreprises locales exportatrices de poisson en matière de classement du thon était au nombre des besoins prioritaires établis par cette enquête.

Bien que le thon blanc constitue le plus gros des prises et soit exporté congelé vers les deux conserveries des Samoa américaines, les exportateurs locaux commencent à exporter du thon frais réfrigéré vers Hawaii et la partie continentale des États-Unis. Le thon jaune et le thon obèse doivent être minutieusement classés avant d'être emballés et exportés vers les marchés du sashimi au Japon, aux États-Unis d'Amérique ou en Australie.

La classification d'un thon blanc destiné à l'exportation vers Pago Pago est fort simple. La fraîcheur est le principal critère et tous les poissons bien réfrigérés après le débarquement et livrés à l'exportateur dans un maximum de deux semaines pourront être mis en conserve. L'envoi d'un thon jaune ou d'un thon obèse à un marché étranger de sashimi repose encore sur beaucoup d'autres critères.

Il faut tenir compte de la couleur de la chair, de la teneur en huile, de la présence de chair brûlée, de la forme, de la taille, de la fraîcheur, de l'apparence extérieure du poisson et de la présence de maladies ou de parasites mais ce n'est pas tout. D'autres facteurs comme la situation du marché et la production des concurrents entrent en ligne de compte. C'est dire toute l'importance d'une bonne communication entre l'agent qui évalue les pièces, le directeur de la société et les acheteurs étrangers. Autrement dit, il faut de nombreuses années d'expérience pour devenir un expert de la classification.

Le Service des pêches du Samoa a décidé en novembre dernier de solliciter les services de la section Formation de la CPS pour pourvoir aux besoins des exportateurs locaux. Le personnel de la section a déjà une grande expérience de la tenue d'ateliers sur la manipulation du thon dans la région, mais il n'avait encore jamais conduit d'atelier national traitant spécialement de la classification du thon.

La section a donc décidé de faire appel aux services d'un professionnel de la classification du thon et, après plusieurs tentatives infructueuses au Japon et à Hawaii, elle a pris contact avec le "classificateur" le plus expérimenté de Fidji, M. Albert Petersen, de *Great Pacific Seafood*.

Heureusement, Albert avait très envie de participer à ce projet de formation et son patron a accepté de le libérer pendant toute la durée de l'atelier tenu à Apia. Durant ses

Michel Blanc

***Vérification de la température d'un beau thon obèse chez* CJ Exports**

Michel Blanc

Albert montre comment prélever un échantillon de chair près de la queue du thon

quinze années de travail dans l'industrie thonière de Fidji, presque toujours à *Fiji Fish Ltd.*, M. Petersen a classé des dizaines de milliers de thons. La section Formation ne pouvait trouver meilleur spécialiste pour cet atelier !

L'atelier, qui a eu lieu les mardi 12 et mercredi 13 décembre, comprenait des cours théoriques dans les locaux du Service des pêches et des démonstrations pratiques de classification dans les usines de transformation des quatre exportateurs de thon établis à Apia.

Les cours théoriques ont consisté en l'explication, à l'aide d'un diaporama des divers critères de classification, de ce qu'est le sashimi et de la commercialisation du thon au Japon. Il y eut des séances sur les techniques de manipulation à bord pour montrer aux exportateurs comment les pêcheurs locaux traiteraient leurs prises, depuis la capture jusqu'au débarquement. Bien qu'ils aient assisté à plusieurs ateliers sur la manipulation du thon, la plupart des pêcheurs locaux n'emportent pas encore assez de glace pour réfrigérer correctement leurs prises. De plus, comme les alias font maintenant des sorties de deux jours, au lieu d'un seul comme aux premiers temps de la pêche, la question de la qualité du poisson et le problème des rejets par les conserveries de Pago refont surface au Samoa.

Malgré les améliorations constatées en 1999 - les rejets des deux conserveries des Samoa américaines sont passés de 190 tonnes en 1998 à 53 tonnes en 1999 - 94 tonnes de thon blanc ont été rejetées à Pago Pago entre janvier et septembre 2000. Le Service des pêches a décidé de s'attaquer à ce problème de qualité par la formation - un cours de trois semaines sur l'analyse des risques et points de contrôle critiques (HACCP) à l'intention des exportateurs de thon en juin 2000 - et par la législation. Un programme national de contrôle de l'innocuité des produits de la mer sera mis en œuvre en 2001 et comprendra l'établissement de normes nationales de salubrité des produits de la mer applicables à la filière du thon.

Durant les travaux pratiques, Albert a pu classer une grande variété de thons dans chacune des quatre entreprises d'exportation - *CJ Exports*, *Albacorp*, *Tradewinds* et *Apia Export Fish Packers*.

Il a expliqué aux participants que la meilleure façon d'évaluer la couleur du thon consiste à comparer des échantillons de chair de plusieurs thons, prélevés près de la queue, placés sur une surface blanche à la lumière du jour (l'éclairage au néon modifie la perception des couleurs).

Chez *Albacorp*, petite société exportatrice de thon blanc réfrigéré vers le marché américain, Albert a expliqué que la classification de ces thons n'exige pas d'entaille près de la queue, parce que la couleur et la teneur en huile sont assez homogènes chez le thon blanc. Les principaux critères sont la fraîcheur du poisson (les Japonais exigent que les branchies et les viscères soient laissées dans le poisson, afin de pouvoir en évaluer rapidement la fraîcheur), la fermeté de la chair et l'apparence extérieure.

Les meilleurs thons ont été observés chez *CJ Exports*, apparemment l'entreprise la plus exigeante quant à la

Michel Blanc

On peut aussi prélever des échantillons de chair par carottage

qualité des poissons achetés auprès des pêcheurs locaux. Un seul gros thon obèse a été inspecté et jugé conforme aux exigences du marché japonais. Albert a également classé plusieurs thons jaunes de belle apparence, commercialisables sur les marchés japonais et américain.

Dans l'ensemble, malgré des conditions naturelles peu propices à la capture de poissons de qualité exceptionnelle, les poissons évoluant dans des eaux chaudes ont une moindre teneur en matières grasses, les eaux du Samoa accueillent encore des thons jaunes et des thons obèses qui peuvent être exportés vers Hawaii et le continent nord-américain.

Il faut cependant améliorer les techniques de manipulation à bord afin d'accroître la rentabilité des exportations. Les pêcheurs locaux, qu'ils travaillent à bord d'alias ou de palangriers de plus grande taille, doivent employer les techniques décrites lors des nombreux ateliers organisés par la CPS et le Service des pêches.

Bien faite et conjuguée à la méthode tanaguchi, la perforation du cerveau du thon interrompt toutes les réactions biochimiques dans le poisson et permet donc de préserver sa fraîcheur et la couleur de la chair. La saignée est aussi importante et devrait être faite aussitôt après la mort du poisson, soit par des entailles latérales, soit par le sectionnement de la membrane entre le col branchial et l'opercule.

La saignée accélère le refroidissement du poisson. En effet, contrairement aux autres espèces, le thon est un poisson à sang chaud. La saignée permet d'éliminer les toxines circulant dans le sang telles que l'acide lactique qui cause la brûlure de la chair et, surtout, d'améliorer la couleur et l'apparence de la chair.

Troisièmement, le thon devrait être refroidi dans la glace ou dans de l'eau de mer réfrigérée immédiatement après les deux opérations précédentes. Plus le thon est gros, plus il faut de temps pour abaisser la température de la partie centrale à près de 0 C - au moins 24 heures pour un thon de 80 kg dans une saumure de glace! Un refroidissement rapide et complet préserve la fraîcheur du poisson et réduit le risque de brûlure.

Au total, quatorze personnes ont assisté à l'atelier de classification, soit cinq employés des sociétés d'exportation de poisson, cinq pêcheurs, deux employés du Service des pêches, un employé des services samoans de contrôle sanitaire et un jeune classificateur fidjien inscrit à cet atelier par son employeur - *TriPacific Marine Ltd*.

L'atelier terminé, le mercredi 12, Albert est retourné dans chaque société afin de sélectionner d'autres poissons et de fournir des explications supplémentaires aux classificateurs locaux. Les dirigeants de ces sociétés ont vivement apprécié le contenu du cours et, tout en reconnaissant que cette formation avait permis à leurs employés d'en connaître assez pour classer le thon destiné à l'exportation sans craindre de se tromper, ils ont néanmoins demandé au Service des pêches d'organiser un atelier sur le découpage du thon en filets au début de 2001. Cette demande sera vraisemblablement communiquée à la section Formation, laquelle se mettra en quête d'un découpeur professionnel, comme elle l'a fait pour l'atelier organisé en juillet 1999 à *Celtrock Holdings*, à Fidji.

Michel Blanc

La meilleure méthode de classification : comparer des échantillons en les plaçant côte à côte sur une surface blanche

Michel Blanc

Cette pièce de thon ne sera pas exportée ; elle servira à une dégustation de sashimi

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique 2001

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, division Ressources marines, Section Information, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie, Téléphone : +687 262000 – Télécopieur : +687 263818, Mél : cfpinfo@spc.int;
Web: http://www.spc.int/coastfish/index.html